



2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Budget principal, budgets annexes et régies municipales



**LE TOUQUET
PARIS-PLAGE**
- Nature & Elegance -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216208264-20260416-2026-02-06-ROB-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

PRÉAMBULE

Première étape structurante du cycle budgétaire, préalable indispensable à l'élaboration du budget primitif, le rapport d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie démocratique locale. Il a pour objet de permettre au Conseil municipal de débattre des orientations générales de la politique municipale, d'en apprécier la cohérence et d'en mesurer les implications financières, dans une logique de transparence, de sincérité et de responsabilité.

Au-delà de son caractère obligatoire, ce document revêt, en ce début de mandature, une portée particulière. Il s'inscrit dans la continuité du projet validé par les électeurs lors des élections municipales et en constitue la première traduction financière. À ce titre, il dépasse le seul cadre d'un exercice formel pour participer pleinement à la définition d'une trajectoire stratégique, conciliant ambition politique, soutenabilité budgétaire et crédibilité financière.

Le présent rapport expose ainsi les priorités d'action de la Ville du Touquet-Paris-Plage, en les replaçant dans leur environnement global, marqué par des incertitudes économiques persistantes, notamment liées aux tensions géopolitiques internationales et à leurs répercussions sur les équilibres macroéconomiques, en particulier sur les coûts de l'énergie et les conditions de financement. Dans ce contexte, la définition des orientations budgétaires impose une vigilance accrue et une exigence renforcée de maîtrise des équilibres financiers.

Sur le plan juridique, le débat d'orientation budgétaire est encadré par les dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit se tenir au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, préalablement à l'examen du budget primitif.

L'entrée en vigueur du référentiel budgétaire et comptable M57 a précisé les modalités d'organisation de ce débat, notamment en matière d'information des membres de l'assemblée délibérante, dans un objectif de renforcement de la qualité du débat démocratique. Toutefois, dans le contexte spécifique d'une année de renouvellement des assemblées locales, ces dispositions doivent être appréciées à l'aune des contraintes liées à l'installation du nouveau Conseil municipal et à l'engagement de la nouvelle mandature. Dans ces conditions, et conformément aux pratiques admises par les services de l'État, le débat d'orientation budgétaire peut intervenir dans un calendrier adapté, dès lors qu'il précède effectivement l'examen du budget primitif et qu'il garantit un débat réel, éclairé et sincère.

Le contenu du rapport d'orientation budgétaire a, par ailleurs, été substantiellement enrichi par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, ainsi que par son décret d'application du 24 juin 2016. À ce titre, le présent document intègre l'ensemble des informations requises, notamment les orientations budgétaires en matière de dépenses et de recettes, en fonctionnement comme en investissement, les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget, les engagements pluriannuels et la programmation des investissements, ainsi que les éléments relatifs à la structure et à la gestion de la dette.

Il comporte également les informations relatives aux ressources humaines, portant sur la structure des effectifs, l'évolution des dépenses de personnel et les conditions d'organisation du temps de travail. Conformément aux dispositions de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, il présente en outre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et les objectifs fixés par la collectivité en la matière, dans une logique de pilotage et de maîtrise de la trajectoire financière.

Ainsi conçu, le rapport d'orientation budgétaire permet d'éclairer pleinement les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin de leur permettre d'exercer, dans les meilleures conditions, leur pouvoir de décision lors de l'adoption du budget.

Dans ce cadre, et conformément aux exigences réglementaires comme à l'esprit de responsabilité qui guide l'action municipale, le présent document constitue le socle du débat d'orientation budgétaire. Il sera prolongé par une présentation détaillée, organisée par pôles d'intervention, des orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 5 |
| 1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE D'ELABORATION DU BP 2026 | 8 |
| 1.1. LES FINANCES LOCALES CONFRONTEES AU CONFLIT DU MOYEN-ORIENT | 8 |
| 1.2. DES FINANCES PUBLIQUES PLUS FORTEMENT SOUMISES A LA SOUTENABILITE DE LA DETTE DANS UN ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE INSTABLE. | 9 |
| 2. LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS AVEC LA LOI DE FINANCES 2026..... | 10 |
| 3. LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES 2026 POUR LE TOUQUET-PARIS-PLAGE | 11 |
| AXE 1 : UNE OFFRE DE SOINS RENFORCÉE | |
| AXE 2 : UNE VILLE TOUJOURS PLUS SÛRE | |
| AXE 3 : UNE VILLE TOUJOURS PLUS SOLIDAIRE ATTENTIVE À SES AÎNÉS ET À L'ÉCOUTE DE CHACUN | |
| AXE 4 : UNE VILLE AGRÉABLE À VIVRE POUR TOUS : JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE | |
| AXE 5 : UNE VILLE ÉQUIPÉE ET MODERNISÉE | |
| AXE 6 : UNE VILLE OÙ LA NATURE EST AU CŒUR DU PROJET MUNICIPAL | |
| AXE 7 : LE TOUQUET, VILLE PROMENADE | |
| AXE 8 : UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE 4 SAISONS RENFORCÉE | |
| AXE 9 : LA CONSULTATION PERMANENTE DES TOUQUETTOIS | |
| AXE 10 : UNE VILLE BIEN GÉRÉE ET AVEC RIGUEUR | |
| CONCLUSION..... | 49 |

INTRODUCTION

Dans un contexte de renouvellement démocratique consécutif aux élections municipales de mars dernier, le présent rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans une séquence particulière de la vie communale. Premier de la mandature, il ne saurait, par nature, atteindre le degré d'exhaustivité des exercices ultérieurs, mais il en constitue néanmoins un acte fondateur.

Il fixe un cap, explicite une méthode et engage une trajectoire. Il traduit surtout une volonté politique claire, celle de conjuguer continuité, adaptation et ambition au service du Touquet-Paris-Plage.

Dans un environnement international particulièrement instable, marqué par une montée des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient avec l'escalade des relations entre l'Iran et les États-Unis, les perspectives économiques demeurent incertaines.

Ce contexte fait peser des risques significatifs sur l'économie mondiale, en particulier sur l'évolution des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que sur les conditions de financement des investissements publics.

Dans ce cadre, le présent budget s'inscrit dans une logique de prudence et d'anticipation, en intégrant ces facteurs de risque dans la définition de la trajectoire financière de la collectivité.

Ainsi, ce premier rendez-vous budgétaire intervient à la croisée de deux exigences, d'une part, la **mise en œuvre des priorités issues du projet validé par les électeurs, d'autre part, leur inscription dans un cadre financier rigoureux et soutenable**. Il s'affirme comme un document d'orientation stratégique, structurant une trajectoire financière appelée à être déclinée dans un plan pluriannuel d'investissement à l'échelle du mandat.

La méthode qui guide cette action municipale repose sur des principes constants, éprouvés et réaffirmés. Elle consiste d'abord à ancrer l'action publique dans l'identité singulière du Touquet-Paris-Plage, entre patrimoine, nature, dynamisme associatif et ouverture internationale. Cette identité constitue non pas un héritage figé, mais un levier d'action pour construire l'avenir.

Dans cette perspective, la continuité s'impose comme une responsabilité, chaque décision s'inscrivant dans une trajectoire assumée, tout en intégrant les transformations nécessaires. Gouverner implique d'adapter pour préserver, de faire évoluer pour maintenir ce qui fait la singularité et la force du territoire.

Cette ambition repose également sur un principe d'équilibre, ne jamais opposer le quotidien des habitants à la préparation de l'avenir. L'action municipale doit répondre aux besoins immédiats tout en investissant durablement, notamment à travers des programmes structurants portant sur les voiries, les réseaux et les équipements.

Elle s'appuie enfin sur une vision intégrée du modèle touquettois, où l'attractivité touristique constitue un levier au service des habitants, en soutenant l'activité économique, en garantissant des services publics de qualité et en permettant le maintien d'une fiscalité maîtrisée.

Cette méthode suppose une gouvernance exigeante, fondée sur l'écoute, la responsabilité et la capacité de décision, ainsi qu'un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs institutionnels, au premier rang desquels la CA2BM, mais également l'État, la Région, le Département et les partenaires européens.

Sur ce socle, les orientations budgétaires de la mandature traduisent une approche globale des politiques publiques, articulée autour de priorités claires.

La santé et la sécurité constituent les fondements de l'action municipale. Les mobilités, le logement et l'urbanisme répondent aux enjeux du quotidien et de l'attractivité résidentielle. La préservation de la biodiversité et la qualité du cadre de vie s'inscrivent dans une ambition environnementale affirmée. Les politiques sociales renforcent la proximité avec les habitants, notamment les aînés.

Le développement économique et touristique consolide le dynamisme du territoire, tandis que la modernisation des équipements accompagne l'évolution des usages et des attentes.

Ces orientations se traduisent concrètement par des projets structurants, tels que le marché global de performance pour la rénovation du cœur de ville, le renouvellement du quartier de l'aéroport ou encore la requalification du front de mer, projet emblématique visant à réconcilier la ville avec son environnement maritime.

Ainsi conçu, ce premier rapport d'orientation budgétaire constitue le socle du débat à venir et la traduction d'un projet politique structuré, cohérent et responsable.

Dans ce cadre, le budget 2026 s'articulera autour des axes prioritaires suivants :

AXE 1 : UNE OFFRE DE SOINS RENFORCÉE

La Ville fera de l'accès aux soins une priorité en consolidant une offre médicale de proximité, accessible et adaptée aux besoins des Touquettois.

AXE 2 : UNE VILLE TOUJOURS PLUS SÛRE

La sécurité demeurera un pilier de l'action municipale, avec un renforcement des moyens et une présence accrue sur le terrain.

AXE 3 : UNE VILLE TOUJOURS PLUS SOLIDAIRE ATTENTIVE À SES AÎNÉS ET À L'ÉCOUTE DE CHACUN

La Ville affirmera une politique sociale de proximité fondée sur l'écoute, l'accompagnement et l'attention portée aux publics les plus fragiles.

AXE 4 : UNE VILLE AGRÉABLE À VIVRE POUR TOUS : JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE

La collectivité soutiendra un cadre de vie dynamique en favorisant l'épanouissement de chacun à travers le sport, la culture, la jeunesse et la vie associative.

AXE 5 : UNE VILLE ÉQUIPÉE ET MODERNISÉE

La Ville investira dans ses équipements pour maintenir un haut niveau de service et accompagner l'évolution des usages.

AXE 6 : UNE VILLE OÙ LA NATURE EST AU CŒUR DU PROJET MUNICIPAL

La Ville inscrira son action dans une démarche environnementale ambitieuse, en valorisant et préservant durablement son patrimoine naturel.

AXE 7 : LE TOUQUET, VILLE PROMENADE

La collectivité développera une ville plus accessible et apaisée, en améliorant les mobilités et en repensant les espaces de vie.

AXE 8 : UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE 4 SAISONS RENFORCÉE

La Ville confortera son attractivité en soutenant l'économie locale, le commerce et une activité touristique répartie sur toute l'année.

AXE 9 : LA CONSULTATION PERMANENTE DES TOUQUETTOIS

La Ville renforcera le dialogue avec les habitants en développant des démarches de concertation et de participation continue.

AXE 10 : UNE VILLE BIEN GÉRÉE ET AVEC RIGUEUR

La collectivité garantira une gestion exigeante et responsable, condition indispensable à la réalisation de ses projets et à la pérennité de son modèle.

L'ensemble de cette stratégie repose sur un cadre financier exigeant, fondé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'optimisation des ressources, la mobilisation de financements externes et la stabilité fiscale, conditions indispensables à la soutenabilité de l'action publique.

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE D'ELABORATION DU BP 2026

1.1. LES FINANCES LOCALES CONFRONTEES AU CONFLIT DU MOYEN-ORIENT

Un processus de stabilisation économique et monétaire remis en cause par la guerre au Moyen-Orient.

i) Le retour à une normalisation en fin d'année 2025

Le retour de D. Trump à la présidence des Etats-Unis s'est accompagné de l'augmentation des droits de douanes, d'une déréglementation dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie, de velléités de guerre commerciale avec la Chine, l'Inde et l'Europe et d'accords commerciaux bilatéraux ainsi que d'une remise en cause des alliances de sécurité européennes

En dépit d'un environnement géopolitique et commercial bousculé par les Etats-Unis, l'économie mondiale a progressé de + 3,2 % en 2025 contre +3,3 % en 2024.

Dans la zone euro, la croissance s'est élevée à 1,4 % avec une perspective de 1,2% en 2026
Aux Etats-Unis, elle s'est élevée à 2,1 % avec une perspective de 2,5 % en 2026.

La croissance mondiale 2025 a été accompagnée d'une baisse du prix du baril (61 dollars fin 2025), de l'inflation (proche de 3 % aux Etats-Unis et de 2% en zone euro) ainsi que des taux directeurs des Banques Centrales, FED et BCE : 3,50-3,75 % pour la FED et 2 % pour la BCE.

Concomitamment, les marchés financiers européens ont connu une stabilisation progressive des taux courts avec un Euribor 3 mois autour de 2 % avec une stabilisation des taux longs notamment pour la France après une forte hausse au cours de l'année 2025.

ii) Un équilibre fragile bouleversé par la guerre au Moyen-Orient

Le 28 février 2026, l'attaque aérienne de l'Iran par les Etats-Unis et Israël a remis en cause toutes les certitudes de début d'année et heurte l'économie occidentale et asiatique, voire la plongera dans la récession selon la durée et le développement du conflit.

Les premiers effets directs concernent le prix du pétrole et du gaz.

Au 1er avril, le cours du pétrole Brent est redescendu à 101-102 dollars après avoir atteint 112 dollars le 20 mars (67 dollars le 17 février 2026).

Quant au gaz, le prix du contrat à terme a atteint 47,3 € le MWh au 1er avril contre 61,85 € le 19 mars (29,85 € le 17 février).

Si les prix actuels ne sont pas comparables à ceux atteints au choc pétrolier de 1979-1980, il n'en demeure pas moins que l'économie est suspendue au risque géopolitique (blocage des détroits d'Ormuz et de Bab-Al Mandeb) et à la remise en état des infrastructures de production et de transformation (raffineries) endommagés par les ripostes de l'Iran sur les monarchies du Moyen-Orient.

Les effets indirects sont déjà prégnants dans les circuits économiques :

- Hausse des sous-produits pétroliers : engrais, naphta, soufre, plastiques (polyéthylène, polypropylène), hélium,
- Hausse des produits fabriqués au Moyen-Orient : aluminium, pistaches,

- Hausse de l'inflation même si, actuellement, elle est relativement contenue,
- Hausse des taux longs en dépit que les obligations des Etats deviennent des valeurs refuges,
- Répercussions sur l'investissement, la consommation, le marché immobilier et l'attractivité industrielle européenne

Au-delà des conjectures et supputations, le risque systémique est l'apparition de ruptures d'approvisionnements et de pénuries mondiales dans les chaînes de production et de valeur redessinant structurellement l'ordre mondial.

1.2. DES FINANCES PUBLIQUES PLUS FORTEMENT SOUMISES A LA SOUTENABILITE DE LA DETTE DANS UN ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE INSTABLE.

La Loi de Finances 2026 acte un déficit public de 5 % du PIB alors que le conflit Moyen-Orient remet en cause cet objectif passablement dégradé.

En 2025, l'économie française a résisté en dépit de la paralysie politique nationale :

- Une croissance économique de +0,9 % en 2025 après 1,1 % en 2024
- Une augmentation contenue du chômage à 7,9 % de la population active,
- Une augmentation faible des investissements des entreprises de 0,8 %
- Un taux d'épargne des ménages élevé de 18,7 %
- Un reflux de l'inflation à 0,9% contre 2% en 2024, 4,9% en 2023 et 5,2 % en 2022,
- Un resserrement de l'écart entre l'OAT 10 ans et le Bund autour de 60 points de base (0,60 %) contre plus de 80 points de base (0,80%) au début de l'année

Si la dérive des finances publiques a été contenue à 5,1 % du PIB en 2025, néanmoins, la dette publique française continue de croître : 3 460,5 Md€ (+ 154,4 milliards), soit 115,6 % du PIB contre 112,6 % en 2024.

Rappelons la dégradation continue du déficit public depuis 2022 : 125,8 Md€ et 4,7 % du PIB, 154 Md€ et 5,5 % du PIB en 2023 et 175 Md€ et 6 % du PIB en 2024.

La conséquence est l'augmentation des charges financières sous le double effet du poids de la dette mais aussi de la détérioration de la signature de l'Etat français : 29,7 Md€ en 2020, 34,8 Md€ en 2021, 50,9 Md€ en 2022, 52,8 Md€ en 2023, 58,8 Md€ en 2024 et 64,7 Md€ pour 2025.

L'endettement public français conjuguée à la guerre au Moyen-Orient a fait bondir le taux d'intérêt des emprunts d'Etat 10 ans de 3,21 % au 27 février 2026 à 3,89 % au 27 mars dernier, soit un étiage de la crise des dettes souveraines en 2009-2011.

A court terme, la répercussion sera faible mais l'Agence France Trésor a calculé la conséquences d'un point de taux réel supplémentaire sur les charges financières budget de l'Etat sur 5 ans : 3,1 Md€ en 2026, 7,5 Md€ en 2027, 15 Md€ en 2029 et 18,4 Md€ en 2030

Selon la Cour des Comptes, la charge de la dette devrait atteindre 73,6 Md€ et plus de 100 Md€ en 2029, c'est-à-dire demain.

La question de la soutenabilité de la dette publique et donc de sa stabilisation en réduisant le déficit public à 3 % du PIB est posée tant pour l'Etat mais aussi pour les collectivités locales.

2. LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS AVEC LA LOI DE FINANCES 2026

En 2026, l'effort demandé aux collectivités locales a été fixé à 2 Md€ au lieu de 4 Md€ initialement envisagés après 2,2 Md€ en 2025.

Les principales dispositions adoptées sont les suivantes :

- En 2026, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) demeure stable, 27,4 Md€, sans aucun abondement contrairement aux années précédentes : 150 M€ en 2025, 320 M€ en 2024 et 320 M€ en 2023.
Le bloc communal en perçoit 12,9 Md€, le bloc intercommunal 6,2 Md€ et le bloc départemental 8,3 Md€.
- Au sein de la DGF, les variables d'ajustement s'élèvent à 833 M€ contre 487 M€ en 2025, c'est-à-dire que les compensations censées être versées par l'Etat, par exemple la compensation pour la baisse des bases industrielles (- 306 M€) ou la Dotation de Compensation pour les EPCI (- 222 M€) sont utilisées pour assurer l'augmentation de dotations spécifiques telles que la Dotation de Solidarité Urbaine (+140 M€), la Dotation de Solidarité Rurale (+150 M€) ou la Dotation d'Intercommunalité (+90 M€).

Notons qu'au sein de la DGF, un écrêtement de 198 M€ est prévue pour la Dotation Forfaitaire des Communes mais limitée à 1 % des recettes réelles de fonctionnement.

La Ville du Touquet n'aura donc aucune attribution de dotation forfaitaire en 2026 à l'instar des années précédentes

- Le maintien des conditions d'attribution du FCTVA tant du taux d'application (16,04 %) que du maintien de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement telles que celles d'entretien de la voirie, des bâtiments.
- Une augmentation des valeurs locatives à + 0,8 % contre 1,7 % en 2025, 7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024 alors que l'augmentation des prix à la consommation en un an a été estimée à 1,7 % en février 2026 et à 2,5 % en mars par l'INSEE,

En 2025, l'Etat avait créé un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) d'un milliard d'euros mettant à contribution les collectivités locales dynamiques et en bonne santé telle que la commune du Touquet-Paris-Plage (543 K€ ponctionnés).

En 2026, le DILICO s'établit à 740 M€, il ne visera pas les communes et ne rapportera que 440 M€ à l'Etat après remboursement par tiers de 90 % du montant prélevé en 2025.

Un assouplissement de la déliaison de la variation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe foncière (TF), à savoir que les communes peuvent majorer chaque année le taux de la THRS de 10 % dès lors que le taux communal est inférieur au taux moyen départemental sans le dépasser.

Le Fonds Vert est fortement mis à contribution, à savoir que les autorisations d'engagement, prévues à hauteur de 2,4 Md€ en 2024, ont été abaissées à 650 Md€ en 2026 après avoir été réduites à 1,15 Md€ en 2025.

En 2024, les crédits consommés se sont élevés à 408 M€.

3. LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES 2026 POUR LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

AXE 1 : UNE OFFRE DE SOINS RENFORCÉE

1) L'inauguration d'un service d'urgences dentaires

Après l'inauguration en juillet 2023 de la Maison médicale qui regroupe une quarantaine de professionnels de santé, Le Touquet-Paris-Plage a franchi une nouvelle étape dans le renforcement de son offre de soins. Début 2026, avec le soutien de la commune, l'initiative de plusieurs dentistes locaux a été accompagnée afin de créer un service d'urgences dentaires.

Situé au Centre social et culturel au 29 avenue de Villemessant, le cabinet dentaire qui compte trois dentistes permanents, dispose de trois fauteuils dont un exclusivement dédié aux urgences dentaires. En lien avec le Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil et avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les conditions et modalités de mise en œuvre d'un service d'urgences dentaires sont en cours de finalisation. Ceci permettra, avec le soutien de deux autres dentistes en renfort, d'offrir une prise en charge adaptée en cas d'urgence dentaire, allant au-delà du dispositif existant de garde dentaire, par roulement, le dimanche matin.

2) La Maison médicale : une meilleure structuration et le renfort de l'offre médicale

D'ici cet été, une unité de radiologie sera installée à la maison médicale. Cet équipement viendra compléter l'offre proposée à la Maison médicale et permettra de réaliser des actes techniques tels que radiologies, échographies et mammographies. Les touquettois n'auront ainsi plus se déplacer à l'extérieur pour la réalisation de ces examens.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de nouveau quartier à l'aéroport, il est envisagé de renforcer l'accueil de nouveaux professionnels de santé et d'étendre l'offre médicale et paramédicale. L'année 2026 sera donc consacrée à la rencontre avec les différents professionnels concernés afin de recueillir leurs besoins qui seront pris en compte dans le projet d'aménagement du nouveau quartier à l'aéroport.

3) La poursuite des actions en faveur de la Santé mentale

La Santé mentale, désignée Grande Cause nationale 2025 et reconduite en 2026, reste au cœur des préoccupations du Touquet-Paris-Plage.

Dans la poursuite de la dynamique engagée en 2025, des formations aux premiers secours en santé mentale seront reconduites en 2026, permettant de former et sensibiliser tant des professionnels que des particuliers aux gestes et attitudes à adopter face aux situations de crise psychologique.

La Charte Nationale d'engagement pour la santé mentale au travail, mise en place par l'Alliance pour la Santé mentale, et signée par la Ville du Touquet-Paris-Plage en décembre 2025 permettra de mettre en place des actions concrètes en faveur de la santé mentale.

Cela se traduira également par la sensibilisation et l'information de la population avec la diffusion d'un guide des ressources locales en santé mentale, la désignation d'ambassadeurs en santé mentale notamment auprès des jeunes et des seniors, la mise en place de permanences d'écoute et enfin l'engagement de la Ville du Touquet-Paris-Plage dans une démarche partenariale associant les institutions et professionnels de santé dans le cadre d'un Comité local en santé mentale à créer à l'échelle du territoire.

Ces initiatives permettront à chacun de mieux comprendre et soutenir ceux qui en ont besoin, de renforcer et d'organiser les accompagnements possibles.

AXE 2 : UNE VILLE TOUJOURS PLUS SÛRE

La sécurité des habitants reste une priorité pour notre commune. Grâce à un ensemble de mesures coordonnées, les chiffres de la délinquance continuent de baisser, renforçant le bien-être et la qualité de vie sur notre territoire. Depuis 2009 et la mise en place du centre de supervision urbain puis la création de la police municipale en 2021, les actes de délinquance ont baissé de 66%.

1) Acquisition d'un chien spécialisé dans la recherche de produits stupéfiants

Dans le cadre de sa politique de prévention et de lutte contre les trafics illicites, la commune souhaite renforcer les moyens opérationnels de la police municipale par l'acquisition d'un chien spécialisé dans la détection de produits stupéfiants.

Ce dispositif constitue un outil complémentaire aux actions menées sur le terrain, notamment en coordination avec les forces de sécurité de l'État.

Objectifs :

- renforcer la détection des produits stupéfiants dans les espaces publics,
- appuyer les opérations de contrôle et de sécurisation,
- accroître l'efficacité et la réactivité des interventions,
- dissuader les activités liées aux trafics.

Le chien pourra être mobilisé sur différents types de sites :

- espaces publics (parcs, parkings, centre-ville),
- abords des établissements scolaires,
- équipements municipaux,
- manifestations et événements publics,
- opérations conjointes avec la Police Nationale.

Le déploiement du chien implique :

- la désignation d'un agent maître-chien au sein de la police municipale,
- une formation spécialisée certifiante du binôme (agent + chien),
- un suivi régulier des compétences opérationnelles,
- des conditions d'hébergement et de bien-être conformes à la réglementation.

L'utilisation d'un chien de détection s'inscrit dans un cadre strict :

- Convention de coordination quadripartite relative à la collaboration entre la commune, la préfecture, le tribunal judiciaire et la direction interdépartementale de la police nationale.
- respect des compétences de la police municipale,
- interventions en coordination avec les forces de l'État lorsque nécessaire,
- respect des libertés publiques et des procédures en vigueur.

Le chien est un outil de détection et non d'intervention coercitive.

2) Vidéoprotection : l'extension du dispositif et premiers tests pour intégration d'un hyperviseur

La commune s'inscrit dans une démarche de renforcement de la sécurité publique et de prévention des incivilités.

Le dispositif de vidéoprotection existant a démontré son utilité en matière de :

- dissuasion des actes de délinquance,
- appui aux forces de sécurité,
- sécurisation des espaces publics.

L'objectif du présent projet est :

- d'étendre la couverture à de nouvelles zones sensibles,
- d'améliorer la qualité des équipements existants,
- de moderniser le système de supervision.

L'extension porte sur la couverture ou le renforcement :

- des quartiers de Quentovic, de l'Atlantique et de la Forêt,
- sur les axes routiers à forte fréquentation et les carrefours stratégiques,
- des équipements municipaux.

Intégrer un hyperviseur et l'intelligence artificielle (IA) dans le logiciel du centre de supervision urbain (CSU). Eu égard à l'augmentation du nombre de caméras et l'impossibilité par les opérateurs de suivre en instantané l'ensemble des flux vidéo, une analyse en temps réel permet la détection des comportements suspects ou des activités anormales avec des remontées d'alertes.

L'IA peut aussi détecter des objets spécifiques comme des armes ou des bagages abandonnés et repérer les infractions au code de la route présentant un danger.

L'IA est une aide importante sur tous les sujets relatifs à la gestion des flux de circulation, le stationnement et notamment le taux d'occupation des parkings.

3) Nouveaux services : la brigade de protection animale et l'unité de police administrative et de contrôle

Dans le cadre du renforcement de ses missions de police du quotidien, la Ville entend structurer de nouvelles unités opérationnelles afin de répondre de manière plus efficace aux enjeux contemporains de tranquillité publique et de respect du cadre de vie.

À ce titre, la **création d'une brigade de protection animale (BPA)** permettra de renforcer la lutte contre la maltraitance, les abandons et la gestion des animaux errants. Les agents interviendront sur signalement, en lien avec les habitants et les associations spécialisées, afin d'assurer une meilleure prise en charge des situations et de renforcer les contrôles sur le territoire.

Par ailleurs, la collectivité engagera la **mise en place d'une unité de police administrative et de contrôle (UPAC)**, destinée à structurer et renforcer l'action des agents assermentés chargés des missions de police administrative. Cette unité aura vocation à intervenir sur des champs variés tels que le respect de la réglementation en matière d'occupation du domaine public, de propreté, de tranquillité publique ou encore de conformité des ERP.

L'UPAC s'inscrira dans une logique de présence renforcée sur le terrain, de contrôle ciblé et de réponse graduée, contribuant ainsi à une meilleure effectivité des règles et à une amélioration durable du cadre de vie.

4) Salon de la sécurité routière et de la prévention routière

La quatrième édition du salon de la sécurité et de la prévention routière sera organisée à l'attention des professionnels et des particuliers. Cet événement porté par la police municipale entend à développer des actions de sensibilisation à destination des jeunes afin de leur faire découvrir les métiers de la sécurité (forces armées, police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, etc..).

Ces initiatives, organisées en partenariat avec les acteurs institutionnels et les établissements scolaires, visent à susciter des vocations, renforcer le lien entre la population et les forces de sécurité, et contribuer à la prévention de la délinquance.

Ces actions, à coût maîtrisé, s'inscrivent pleinement dans la politique de cohésion sociale et de citoyenneté portée par la collectivité. Un partenariat efficace avec la préfecture et la communauté d'agglomération des deux baies en montreuillois et les établissements scolaires attire plusieurs centaines de personnes.

Ce salon offre la possibilité de sourcer et sélectionner de nouveaux fournisseurs, de découvrir et tester de nouvelles solutions et de rencontrer les acteurs du marché.

5) Horodateurs pour la zone du stationnement payant

La politique de stationnement engagée par la Ville, fondée sur une hiérarchisation des zones et une modulation tarifaire, contribue à améliorer la fluidité de la circulation et la rotation des véhicules. Elle s'inscrit dans le cadre de la réforme issue de la loi du 27 janvier 2014, ayant instauré le forfait de post-stationnement.

Dans la continuité de cette démarche et conformément à la délibération d'octobre 2025, il est proposé de mettre en œuvre, à compter du 1er juillet 2026, l'extension de la zone de stationnement payant en zone verte, notamment :

- le quartier Quentovic, jusqu'au boulevard de la Canche et à l'avenue Fortin ;
- les abords du jardin d'Ypres et du Palais des Congrès, incluant les avenues Recoussine, de la Reine May, des Genêts, des Pyroles, de l'Atlantique et Leclerc.

Cette évolution répond aux attentes des riverains confrontés à des phénomènes de stationnement prolongé liés à la fréquentation touristique et vise à favoriser une meilleure rotation des véhicules.

Elle s'accompagnera de l'acquisition de 30 horodateurs inscrits au programme d'investissement de la collectivité.

AXE 3 : UNE VILLE TOUJOURS PLUS SOLIDAIRE ATTENTIVE À SES AÎNÉS ET À L'ÉCOUTE DE CHACUN

1) Pour la vie des aînés au Touquet-Paris-Plage

Engagée au plus près de ses habitants, la Ville du Touquet-Paris-Plage fait du bien vivre et du bien vieillir un engagement fort au cœur de sa politique. L'ambition est claire : permettre à chacun d'avancer en âge sans renoncer à sa liberté, à son autonomie, à sa vie sociale et en restant pleinement acteur de ses choix et sa place dans la cité.

C'est pourquoi un Conseil des aînés va être créé en 2026 afin d'accompagner chacune des décisions municipales, et permettra aux aînés de faire entendre leurs besoins, leurs idées et leurs propositions à travers des représentants désignés.

Dans cette même logique, une vaste consultation de la population va être menée afin d'établir un diagnostic et de déterminer les besoins des séniors. La Ville s'appuiera pour cela sur la démarche « Ville Amie des Aînés », créée par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui s'attache à accompagner les collectivités dans l'adaptation de la société au vieillissement, par une dynamique transversale bâtie autour des 8 thématiques suivantes :

- Espaces extérieurs et bâtiments,
- Transport et mobilités,
- Habitat,
- Information et communication,
- Lien social et solidarité,
- Culture et loisirs,
- Participation citoyenne et emploi,
- Autonomie, services et soins.

D'ores-et-déjà, les circuits des navettes communales seront repensés et complétés pour permettre aux séniors de se rendre plus facilement à leurs activités, de faire leurs courses, de rejoindre les équipements publics, etc.

Sera également étudiée dès cette année la mise en place d'un guichet unique à destination des séniors, avec une ligne dédiée, afin que chacun sache à qui s'adresser et obtienne les réponses appropriées à ses besoins.

Par ailleurs, la Ville continuera à proposer un programme d'activités varié, intégrant sorties culturelles et conviviales, sportives et ludiques, et favorisant le lien intergénérationnel.

Les résidences autonomie Marcel Pagnol et Maurice Chevalier, entièrement réhabilitées, s'inscrivent également pleinement dans ce cadre, avec l'étude d'aménagement d'une nouvelle salle d'activité, et également la mise en place de logements intergénérationnels au bénéfice d'étudiants ou de jeunes travailleurs en situation précaire.

Le lien entre les aînés et la jeunesse sont essentiels et seront favorisés autant que possible, afin de maintenir la mémoire des plus anciens et de transmettre des valeurs fortes à la plus jeune génération.

2) Un engagement constant auprès des personnes en situation de handicap

La Ville du Touquet-Paris-Plage fait preuve depuis plusieurs années d'un engagement constant auprès des personnes en situation de handicap, qui s'est traduit par la mise en place de nombreux services visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

A titre d'exemple, la création en juillet 2020 du Café heureux au sein du parc équestre permet de favoriser l'intégration de jeunes en situation de handicap en milieu ordinaire, en offrant un cadre bienveillant et structurant. L'accompagnement réalisé permet de les accompagner vers l'autonomie et l'insertion professionnelle. Son antenne mobile développée en 2025 est également présente sur les événements organisés par la Ville, permettant de faire rayonner l'action du Café heureux sur le territoire, auprès des habitants, visiteurs et touristes, de rendre visible le handicap et engager un changement de regard face au handicap.

L'accueil des personnes sourdes et malentendantes est également facilité depuis 2024 dans les différents lieux d'accueil du public de la Ville grâce au déploiement d'un dispositif – ACCEO - permettant des solutions immédiates d'échanges entre les agents d'accueil et les usagers via des

transcriptions automatiques, l'accès immédiat à un interprète en Langue des Signes Françaises, etc.

Enfin, une étude sera engagée en 2026 pour mettre en place un service nouveau d'aide aux déplacements des personnes en perte d'autonomie. En effet, que ce soit lié à un handicap ou aux difficultés de déplacement liées à l'âge, la mobilité et l'autonomie dans les déplacements sont essentielles afin de conserver une vie sociale et éviter l'isolement.

Les modalités et contours de ce service seront précisés au regard des besoins qui auront été recensés auprès des personnes concernées et la nécessité de service public.

3) Une accessibilité renforcée de la plage et des bâtiments publics

La plage et la baignade ont été rendues accessibles aux personnes en situation de handicap grâce à l'aménagement depuis l'été 2023 d'un espace Handiplage labellisé.

Installé tous les ans durant la saison estivale entre la mi-juin à la mi-septembre, ce service garantit une prise en charge complète des usagers grâce à des handiplagistes formés. Ils accompagnent les baigneurs dans l'utilisation des fauteuils amphibies et autres dispositifs spécifiques, tels que les Tarrowheels, tiralos, audioguide, etc. En 2025, près de 450 personnes en situation de handicap et leurs accompagnants ont ainsi pu profiter pleinement de la plage, faisant de ce dispositif un modèle d'accessibilité.

En effet, l'Handiplage du Touquet-Paris-Plage dépasse le cadre d'un simple aménagement : il incarne un engagement fort en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de leur famille. Cette initiative, saluée par l'Association nationale Handiplage, a valu à la plage du Touquet l'attribution du label niveau 4, la plus haute distinction décernée à seulement 15 plages en France.

Ces efforts contribuent à renforcer l'attractivité de la station, qui se distingue également par sa qualité de vie. Ainsi, Le Touquet-Paris-Plage confirme sa volonté de bâtir une ville plus solidaire et accessible, où chacun trouve sa place et peut profiter pleinement des richesses locales.

Le marché global de performance qui vise notamment à enfouir les réseaux publics, tient compte également de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Par exemple, les trottoirs seront aménagés avec des caractéristiques spécifiques permettant une circulation facile et sécuritaire pour les personnes en fauteuil roulant, avec des poussettes, ou ayant d'autres besoins d'accessibilité.

En parallèle, un travail constant a été mené par la Ville du Touquet-Paris-Plage pour mettre en accessibilité les bâtiments communaux.

Ainsi, dans la continuité des travaux déjà réalisés de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et du Palais des congrès, la Ville du Touquet-Paris-Plage poursuivra son travail de mise en accessibilité des bâtiments municipaux, avec dès 2026 une étude de mise en accessibilité totale du Musée, ainsi qu'à la Maison des Association l'accessibilité aux salles du premier étage.

AXE 4 : UNE VILLE AGRÉABLE À VIVRE POUR TOUS : JEUNESSE, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE

1) Le Touquet-Paris-Plage paradis des enfants et des petits-enfants

Une implication soutenue à l'éducation de la jeunesse

Prendre soin de l'enfance et de la jeunesse au Touquet-Paris-Plage est une responsabilité majeure. Depuis plusieurs années, la Ville a fait le choix de placer l'enfance et la jeunesse au cœur de l'action municipale avec une approche globale, cohérente, exigeante qui accompagne chaque étape de la vie, de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte.

Dès les toutes premières années, la crèche municipale joue un rôle essentiel pour les familles, qui attendent un environnement sécurisé, une qualité d'accompagnement irréprochable et des services adaptés. Les travaux d'aménagements engagés en 2025 pour renforcer la sécurisation de la crèche et l'amélioration de la qualité d'accueil des enfants se poursuivront en 2026, avec entre autres la réfection de l'aire de jeux extérieure, la réalisation de travaux de peinture et d'amélioration de l'accueil, ainsi que le remplacement de barrières et de garde-corps.

Par la suite, lorsque les enfants arrivent à l'école primaire, ils peuvent bénéficier du même investissement de la commune dans leur cadre de vie scolaire. L'école Saint Exupéry a ainsi fait l'objet également de travaux de modernisation avec le remplacement des menuiseries par exemple et la réfection totale du restaurant scolaire. Ainsi, dès l'été 2025, un nouveau dispositif de self-service a été mis en place en parallèle de la mise en œuvre d'un nouveau marché de restauration scolaire, permettant de développer une réelle politique d'accompagnement de l'enfant dans sa prise d'autonomie, d'éducation au goût et en nutrition santé. Une proposition élargie d'animations est désormais mise en œuvre durant la pause méridienne, avec pour souci constant d'assurer une continuité pédagogique entre les enseignements scolaires et le périscolaire.

Toujours dans cette optique, et afin de favoriser le respect du rythme des enfants, la Ville du Touquet-Paris-Plage, en lien avec le Conseil d'école, a sollicité auprès des services académiques une réduction du temps de pause méridienne à 1h30 au lieu de 2h à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, afin de diminuer l'amplitude de présence des enfants, tout en maintenant une offre de garde jusqu'à 18h pour les parents qui travaillent notamment.

Le respect et la tolérance étant des valeurs fondamentales à inculquer dès le plus jeune âge, la Ville du Touquet-Paris-Plage a par ailleurs intégré l'expérimentation nationale du port de tenues unifiées dès 2023, visant à garantir une égalité de traitement entre les élèves et éviter des stigmatisations liées à des critères vestimentaires. Cette expérimentation est d'ores-et-déjà renouvelée pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Le Touquet-Paris-Plage a également la chance d'accueillir un collège avec lequel les liens n'ont cessé de se renforcer, ainsi qu'un lycée hôtelier contribuant à une formation qualifiée et innovante dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

Enfin, la Ville du Touquet-Paris-Plage est pleinement investie en soutien à l'accessibilité et à la prise d'autonomie dans les études.

Outre un dispositif de bourses communales permettant de soutenir les jeunes réalisant leurs études en dehors du Montreuillois et ceux se rendant à l'étranger pour y suivre des études ou stage de longue durée, la Ville du Touquet-Paris-Plage porte le dispositif Campus connecté qui permet de suivre tous types de formations supérieures diplômantes à distance. Ce dispositif financé au niveau national par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace dans le cadre

du Programme d'Investissement Avenir pour 5 ans, arrivera à échéance dès la fin de l'année 2026. La Ville du Touquet-Paris-Plage se prépare d'ores-et-déjà à répondre au nouvel appel à candidatures qui sera engagé par le ministère, sur la base d'un cahier des charges modifié dans sa forme et ses modes d'interventions.

2) Une politique d'ouverture aux loisirs, aux sports et à la culture

Outre l'accompagnement à l'éducation et aux apprentissages, la Ville du Touquet-Paris-Plage propose une offre de services variée sur les temps périscolaires, notamment les mercredis et lors des vacances scolaires. L'année 2026 verra le renforcement des actions menées à ce titre avec les partenaires, notamment dans le cadre de la Convention Territoriale Globale portée par la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois et du Plan mercredi.

L'accès aux activités de loisirs, ateliers et activités pour les enfants est également facilité depuis le début d'année 2026 avec la mise en place d'un portail familles modernisé, facilitant les inscriptions des enfants à la restauration scolaire, activités et ateliers du centre social et centres de loisirs.

La Ville du Touquet-Paris-Plage s'investit pleinement dans ces actions destinées à faciliter autant que possible la vie des familles, et d'offrir aux enfants un cadre propice aux apprentissages, à l'épanouissement éducatif, social et culturel.

D'ailleurs, la Ville du Touquet-Paris-Plage a institué un partenariat systématique avec les artistes exposant au Musée, afin qu'ils échangent avec les écoliers, et réalisent une création artistique offerte à l'école (tableau, fresque murale, etc).

Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle intergénérationnel du Touquet-Paris-Plage développé dans les deux écoles primaires depuis 2023 sera généralisé à la rentrée scolaire de septembre 2026, avec un objectif de label 100% PEAC qui viendrait reconnaître l'offre et l'accompagnement réalisé afin de favoriser l'accès à la culture dans ses différentes composantes. Cette démarche a d'ores-et-déjà permis de faire bénéficier un très grand nombre de petits de crèche, écoliers, collégiens, adultes et seniors de nombreux spectacles, concerts, expositions, représentation de théâtre de très grande qualité, en complément d'actions de sensibilisation auprès de ces différents publics.

Enfin, la pratique sportive des plus jeunes est une composante essentielle de leur bien-être et de leur équilibre, et bénéfique pour leur santé. A ce titre, la Ville du Touquet-Paris-Plage a déployé à l'été 2025 un dispositif Pass' Touquet Sport, qui permet aux jeunes touquettois de pouvoir bénéficier d'une réduction de 50% sur leur adhésion annuelle ou cours annuel auprès d'une association sportive touquettoise ou équipement du Touquet&Co, ceci afin de faciliter l'accès des jeunes à une pratique sportive régulière. Cette action incitative a connu un réel succès et sera donc poursuivie en 2026.

3) Soutien à la vie associative, sportive et culturelle

Le Touquet-Paris-Plage dispose d'une richesse culturelle exceptionnelle contribuant activement à sa vitalité et son rayonnement.

Son musée, labellisé Musée de France, propose des expositions de grande qualité, mettant en valeur tant des artistes contemporains que sa collection permanente. Le musée s'exporte également « hors les murs » grâce notamment à des parcours réguliers d'expositions extérieures thématiques et des œuvres d'art exposées et mises en valeur sur l'espace public à différents endroits de la Ville. Afin de développer et mettre en valeur l'offre culturelle du musée, et de permettre de proposer simultanément des expositions temporaires aux côtés des collections permanentes et

de moderniser les services proposés, les possibilités d'agrandissement et de réaménagement du musée seront étudiés dès cette année 2026.

La bibliothèque – médiathèque, équipement culturel incontournable, poursuivra son programme de diffusion de lecture publique tout public. Bien plus qu'un lieu de prêt, elle est devenue un espace de rencontres, d'échanges et de réflexion. Cafés littéraires, rencontre avec des auteurs, animations et ateliers jeunesse, festivals comme le Polartifice, et même tiers lieux pour ateliers numériques et activités de bien-être, elle contribue activement à la vie intellectuelle et artistique de la Ville.

Complétée par une saison culturelle de très haute qualité proposée par le Palais des Congrès, et des événements culturels incontournables à rayonnement national tels que le Winter Jazz Festival ou le Salon du livre, et grâce à une proposition abondante et diversifiée du tissu associatif local, l'offre culturelle proposée au Touquet-Paris-Plage est d'une richesse hors norme.

Qu'elles soient culturelles, sportives, solidaires ou éducatives, les associations sont le cœur battant de la Ville avec plus de 450 événements organisés à l'année. La Ville du Touquet-Paris-Plage maintiendra en 2026 son engagement au soutien des actions associatives et à leur dynamique, par un accompagnement financier et en nature qui leur permet de faire vivre le lien social, les rencontres, les échanges, les compétitions, et la démonstration du savoir-faire local.

La Ville du Touquet-Paris-Plage s'attachera également à la préservation du cinéma, en soutenant notamment le ciné-club, en aidant au développement de partenariats, ainsi que la mise en place un bureau des tournages, permettant de faire rayonner Le Touquet-Paris-Plage à un niveau national et international.

AXE 5 : UNE VILLE ÉQUIPÉE ET MODERNISÉE

Sur le plan des équipements et infrastructures, la ville développe des projets structurants pour améliorer le cadre de vie et l'usage quotidien des espaces urbains. Ainsi, la rénovation intégrale de l'Hôtel de Ville, symbole du patrimoine touquettois classé Monument Historique, illustre l'attachement de la collectivité à entretenir et valoriser ses bâtiments publics tout en modernisant leurs fonctions.

Par ailleurs, la mise en place du premier Marché Global de Performance en France pour la rénovation des voiries, des trottoirs, des réseaux et de l'éclairage public montre une approche innovante et durable de la gestion des infrastructures urbaines, conciliant performance, sécurité et transition énergétique.

1) Le plan de rénovation des chaussées, trottoirs, assainissement et réseaux (MGP)

Le marché global de performance concerne 127 rues, organisées en 34 grappes, avec 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle. Dans le cadre de ce programme, 2 rues témoins ont été réalisées en amont, ce qui a permis de tirer un retour d'expérience essentiel.

Cette phase pilote a été déterminante pour valider les solutions techniques, identifier les meilleures pratiques et adapter les méthodes de travail, afin d'optimiser l'organisation et la planification des 125 rues restantes. Grâce à cette approche progressive, la collectivité peut anticiper les difficultés, coordonner les interventions et améliorer l'efficacité globale du programme.

La collectivité a choisi ce marché global de performance afin de mettre en œuvre un plan de rénovation intégré et cohérent, visant à restructurer simultanément les chaussées, les trottoirs, les réseaux et l'assainissement.

Ce choix stratégique permet de :

- Assurer une cohérence et une continuité technique sur l'ensemble du territoire concerné
- Garantir la performance énergétique et environnementale de chaque rue rénovée
- Réduire les risques techniques et financiers liés à la coordination de multiples corps de métier et à la gestion des travaux
- Favoriser l'innovation et l'adaptation des solutions aux contraintes locales et aux spécificités de chaque rue
- Optimiser la planification globale des interventions, réduisant ainsi les nuisances pour les habitants et les coûts opérationnels.

Les objectifs environnementaux et énergétiques du marché sont ambitieux et mesurables :

- Économie d'énergie : 75%, visant à réduire l'impact énergétique global des infrastructures
- Matériaux recyclés : 80%, afin de valoriser les ressources et limiter l'empreinte carbone
- Dés imperméabilisation : 30%, combinée à la déminéralisation des surfaces, pour favoriser la biodiversité, améliorer la gestion des eaux pluviales et limiter le ruissellement.

Ces objectifs ne concernent pas seulement la performance initiale des travaux mais sont également intégrés dans une logique de durabilité et de suivi.

Chaque rue rénovée bénéficiera ainsi d'une maintenance garantie de 10 ans, couvrant l'ensemble des infrastructures, revêtements et équipements liés à la performance énergétique et environnementale.

Cette durée de maintenance permet à la collectivité de maîtriser les coûts à long terme, d'assurer la pérennité des aménagements, et de vérifier le respect continu des objectifs de performance définis dans le marché.

Le retour d'expérience des 2 rues pilotes joue un rôle central dans cette approche. Il permet d'identifier les adaptations nécessaires à la fois techniques, organisationnelles et logistiques pour l'ensemble du programme, de séquencer efficacement les travaux, et de minimiser les risques liés aux interventions simultanées sur les chaussées, trottoirs, réseaux et assainissement. Cette phase pilote constitue ainsi un levier stratégique, garantissant la réussite et l'efficacité de la rénovation sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la combinaison du plan global de rénovation et du marché de performance permet à la collectivité de conjuguer efficacité technique, durabilité environnementale, économie de ressources et qualité de service pour les habitants. Elle assure également une vision stratégique à long terme, en intégrant dès la conception les contraintes de maintenance, la gestion des flux d'eau, la réduction de l'impact énergétique, et la valorisation des matériaux.

L'ensemble de ces mesures contribue à créer un environnement urbain plus résilient, durable et agréable, tout en optimisant la gestion budgétaire et technique du programme.

2) La valorisation des espaces publics et des centralités

En 2026, la commune poursuivra et finalisera l'aménagement de la place Edouard VII, structurant et assurant la liaison entre ces 2 équipements institutionnels majeurs. Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de requalification urbaine visant à améliorer la lisibilité des espaces, à fluidifier les circulations piétonnes, notamment transversales, et à renforcer la qualité d'usage. Une attention particulière sera portée à la polyvalence de cet espace, afin de permettre l'accueil d'événements dans des conditions optimales de sécurité, d'accessibilité et de convivialité.

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine urbain et paysager, la commune engagera également la réfection complète de cheminements piétons situés au sein des espaces paysagers emblématiques. Ces travaux seront réalisés dans le respect des caractéristiques d'origine, notamment en matière de matériaux et de calepinage, afin de concilier mise à niveau fonctionnelle et préservation de l'identité historique du site.

Ce programme d'investissement sera complété par un ensemble d'opérations concourant à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement des mobilités douces. À ce titre, la commune interviendra sur plusieurs liaisons piétonnes et axes structurants afin d'en améliorer la continuité, la lisibilité et le confort d'usage. Des actions de requalification seront également menées aux abords de certains ensembles résidentiels, dans une logique d'amélioration de l'intégration urbaine, de sécurisation des circulations et de valorisation des espaces publics de proximité.

Par ailleurs, des travaux de réfection de cheminements secondaires permettront de renforcer le maillage des circulations douces et de faciliter les déplacements du quotidien. Une attention particulière sera également portée aux abords d'équipements culturels, avec des interventions visant à garantir la conformité aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, tout en assurant une meilleure articulation avec les opérations d'aménagement environnantes.

Enfin, la commune poursuivra ses efforts en matière d'aménagement des abords des équipements structurants, notamment scolaires, afin de renforcer la sécurité des usagers, d'apaiser les circulations et d'améliorer les conditions d'accès. Ces interventions s'inscrivent dans une approche globale visant à concilier attractivité du territoire, qualité du cadre de vie et transition vers des mobilités plus durables.

3) L'entretien et la modernisation des voiries

En 2026, la commune poursuivra un programme d'entretien et de modernisation de son réseau routier, visant à renforcer la sécurité des usagers et à améliorer la fluidité de la circulation. Les carrefours identifiés comme dangereux feront l'objet d'aménagements prioritaires, comprenant une signalisation renforcée et des passages piétons sécurisés. Lorsque cela sera nécessaire, des dispositifs complémentaires, tels que des giratoires ou des ralentisseurs, seront mis en place afin de prévenir les accidents.

Parallèlement, des mesures seront prises pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse dans les zones sensibles, notamment à proximité des écoles, des lieux publics et des quartiers résidentiels. Ces mesures comprendront l'installation de panneaux d'information de vitesse et si nécessaire de chicanes.

Enfin, afin de réguler le trafic aux périodes de forte affluence et de fluidifier les déplacements dans le centre-ville, un parking d'accueil sera créé à l'entrée de la commune. Ce dispositif permettra de concentrer le stationnement en périphérie et d'assurer un accès plus sûr et plus ordonné au cœur urbain.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale visant à moderniser durablement les infrastructures communales, à sécuriser les déplacements de tous les usagers et à améliorer la qualité de vie au sein de la commune.

4) Une Ville toujours plus propre

La propreté de la Ville du Touquet-Paris-Plage constitue depuis toujours une priorité fondamentale de sa politique publique. Non seulement elle reflète l'engagement de la commune envers ses habitants, mais elle est aussi un gage de qualité de vie et de bien-être pour tous.

Maintenir un environnement propre et agréable est essentiel pour préserver l'image de la ville, attirer les visiteurs et garantir la sécurité sanitaire de ses citoyens. La propreté s'inscrit également dans une démarche de développement durable, où la gestion des déchets et l'entretien des espaces publics sont pensés dans une logique de respect de l'environnement et de préservation des ressources.

Réactive face aux enjeux quotidiens, la Ville a mis en place des dispositifs adaptés pour répondre rapidement aux besoins de nettoyage, tout en intégrant des pratiques écoresponsables qui contribuent à réduire son empreinte écologique. La propreté n'est donc pas seulement une question d'esthétique, mais bien un pilier de la politique de gestion urbaine et de la préservation de la qualité de vie des Touquettoises et Touquettois.

5) Le développement des mobilités douces

Le plan de développement des liaisons douces prévoit les actions suivantes :

- Réfection des pistes cyclables existantes, incluant leur mise en conformité avec les normes en vigueur et le renforcement de leur signalisation afin d'améliorer la sécurité et la lisibilité pour tous les usagers.
- Création d'espaces partagés au droit des giratoires, avec comme projet majeur pour 2026 l'EuroVelo 4, comprenant un espace partagé de 1,4 km destiné à faciliter la cohabitation entre cyclistes et automobilistes.

L'objectif à horizon 2032 est d'atteindre un réseau total de 47 km de pistes cyclables, garantissant une meilleure continuité et connectivité des liaisons douces sur le territoire.

6) Le renforcement de la sécurité des aménagements

La collectivité poursuivra ses efforts en matière de sécurisation des aménagements et de protection des usagers.

À ce titre, plusieurs opérations structurantes seront engagées avec notamment la création de giratoires visant à sécuriser les intersections les plus accidentogènes et à fluidifier les circulations

Ces interventions s'inscrivent dans une démarche globale de renforcement de la sécurité routière sur le territoire

7) La gestion des réseaux et de l'assainissement

Bien que la compétence relative aux réseaux principaux relève de la CA2BM, la Ville demeure responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de ses équipements communaux.

À ce titre, une enveloppe budgétaire spécifique sera consacrée à :

- L'entretien des branchements d'eaux pluviales et des bouches d'égout, afin d'assurer leur fonctionnement et prévenir les risques d'obstruction ou d'inondation.
- La maintenance des réseaux d'eaux usées communaux, incluant le contrôle et la réparation des installations.
- L'exploitation et l'entretien des postes de refoulement, notamment ceux desservant les installations à usage public, tels que les bars de plage.

Pour les nouvelles constructions :

- Tout bâtiment devra être raccordé au réseau d'assainissement collectif lorsque celui-ci est disponible.
- En l'absence de réseau collectif, l'installation d'un assainissement individuel conforme aux normes en vigueur sera obligatoire.
- Les extensions ou modifications de réseau devront être réalisées selon les normes techniques définies par la Ville et validées par ses services.

La Ville s'engage également à promouvoir une gestion durable des eaux pluviales, par la mise en place de dispositifs de rétention, d'infiltration ou de traitement adaptés aux zones sensibles.

Un suivi régulier des réseaux, consigné dans un système d'information géographique (SIG), permettra de planifier les interventions, d'assurer la maintenance et de suivre l'évolution des infrastructures dans le cadre du budget communal.

Ces dispositions visent à garantir la sécurité, la fiabilité et la durabilité des réseaux d'assainissement, en cohérence avec le plan d'urbanisme et les normes techniques et environnementales applicables.

8) La modernisation de l'éclairage public et la mise en valeur du patrimoine

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie, la commune poursuit la modernisation de son éclairage public et la mise en lumière de ses bâtiments emblématiques.

La rénovation de l'Hôtel de Ville sera complétée par un dispositif d'éclairage extérieur destiné à mettre en valeur la qualité architecturale de ce bâtiment historique. De même, l'église bénéficiera d'une mise en lumière entièrement repensée, avec le remplacement des équipements existants par des solutions LED plus performantes, durables et économes en énergie.

L'un des objectifs prioritaires de la collectivité est d'atteindre **100 % de son parc d'éclairage public en LED**, garantissant ainsi une efficacité énergétique optimale, une réduction des coûts d'exploitation et une meilleure qualité d'éclairage pour les habitants et les visiteurs.

À ce titre, le programme pluriannuel de modernisation se poursuivra avec le renouvellement annuel des 165 lanternes les plus anciennes, dans une démarche progressive et maîtrisée.

Par ailleurs, la Ville continuera d'investir dans les illuminations festives, lors de Pâques, Halloween et Noël, renforçant l'attractivité touristique et l'identité événementielle du Touquet-Paris-Plage.

Ces actions conjuguent sécurité, performance énergétique et mise en valeur du patrimoine, tout en contribuant à créer une ambiance urbaine conviviale et attractive

9) Patrimoine culturel et bâtiments emblématiques

Des interventions sont programmées à l'Église Jeanne-d'Arc, comprenant le nettoyage et la mise en peinture intérieure des murs et des modénatures, ainsi qu'une valorisation des espaces par le remplacement des systèmes d'éclairage.

Concernant l'Hôtel de Ville du Touquet-Paris-Plage, bâtiment classé, plusieurs actions sont envisagées : la réalisation d'une étude acoustique pour la salle du conseil, des travaux de peinture intérieure, ainsi qu'une mise en lumière extérieure visant à renforcer la mise en valeur architecturale de l'édifice.

Le Marché couvert du Touquet-Paris-Plage fera également l'objet de travaux avec une remise en peinture intérieure et le remplacement des rideaux métalliques de la poissonnerie.

10) Équipements dédiés à l'enfance et à l'éducation

La Crèche Les P'tits Loups bénéficiera d'un programme complet de modernisation comprenant :

- Le remplacement de l'éclairage par des dispositifs LED et des radiateurs,
- La réfection des aménagements extérieurs (revêtement de sol souple, clôture, structure de l'aire de jeux),
- L'installation de stores, de garde-corps pour la rampe d'accès PMR, de capteurs de CO₂ et d'un abri pour poussettes.

Par ailleurs, une reconfiguration des espaces intérieurs sera réalisée afin d'améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement, incluant l'office de réchauffage, les sanitaires, la laverie, le réfectoire et l'espace d'accueil. Le restaurant scolaire fera quant à lui l'objet de travaux spécifiques visant à améliorer les performances acoustiques des espaces, contribuant ainsi au confort des usagers.

11) Équipements sportifs et de loisirs

La piscine du Centre tennistique du Touquet fera l'objet d'une opération structurante comprenant des travaux d'étanchéité du bassin, indispensables à la pérennité de l'équipement, ainsi que la mise en place d'une couverture par toit rétractable.

Cette intervention permettra d'optimiser l'utilisation de l'équipement tout au long de l'année, d'améliorer le confort des usagers et de renforcer l'attractivité sportive de la commune.

La Salle de sports Paul Olombel fera par ailleurs l'objet du remplacement des menuiseries extérieures donnant accès à la galerie.

Des travaux de restructuration des vestiaires et sanitaires sont également programmés à la Base Nord du Touquet, afin d'améliorer significativement les conditions d'accueil des usagers et la qualité des équipements proposés.

Au sein du Parc équestre du Touquet, une première phase d'intervention consistera en la réalisation de travaux témoins sur les boxes G et H, comprenant des travaux de peinture intérieure et extérieure, la réfection des dalles ainsi que la mise aux normes des installations électriques. Cette opération pilote permettra de définir les modalités d'une rénovation plus globale à terme.

Le skate park sera sécurisé par le remplacement des barrières périphériques.

12) Équipements culturels

Le musée communal verra sa sécurité renforcée par l'installation de dispositifs de protection aux fenêtres et la mise en place d'un nouveau système d'alarme anti-intrusion connecté au CSU.

Au sein du Centre Léonce Deprez, un système de contrôle d'accès sera déployé pour gérer les entrées principales et les chambres, avec un fonctionnement inspiré des solutions hôtelières.

13) Espaces publics et patrimoine funéraire

Enfin, le cimetière communal fera l'objet d'une réfection du mur en briques endommagé à la suite d'un épisode tempétueux, garantissant la sécurité et la préservation du site.

14) Le commissariat de la Police Nationale

Le commissariat bénéficiera du remplacement des menuiseries extérieures du rez-de-chaussée, améliorant à la fois la sécurité et la performance énergétique du bâtiment.

Le projet de relocalisation du commissariat de la Police nationale, actuellement situé rue Charles North, vers les locaux réaménagés, réhabilités et étendus de l'ancienne gendarmerie nationale, avenue de Picardie, pourrait être engagé sous réserve des validations nécessaires des services de l'État.

Ce projet, élaboré en lien avec le cahier des charges défini par le ministère de l'Intérieur, serait porté par la Ville, qui assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'opération, dans un cadre partenarial à préciser.

Il permettrait, le cas échéant, de libérer du foncier en hypercentre, d'améliorer les conditions d'intervention des forces de police sur l'ensemble du territoire communal et de valoriser un site aujourd'hui inoccupé. À terme, cette opération pourrait également générer une ressource locative au bénéfice de la collectivité. Sa mise en œuvre demeure toutefois conditionnée aux arbitrages et à la validation des services de l'État, actuellement attendus.

15) Réseau de chauffage urbain

Dans une stratégie de mutualisation et de décarbonation de l'énergie, la commune a réalisé en 2024 une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur urbain.

C'est dans une démarche visant à réduire sa dépendance aux énergies fossiles et pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables qu'il a été confié au bureau d'étude FEREST énergies la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la commune dans la mise en place d'une DSP pour la création d'un réseau de chaleur urbain.

Pour mener cette mission l'AMO est constitué de :

- Equipe technique FEREST Energies
- Equipe juridique PARME Avocats
- Equipe financière ADRIAL Conseils

La méthodologie de travail proposée via le groupement permettra notamment :

- Une expertise globale sur les questions d'audit, d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie) avec une maîtrise du schéma directeur de la mise en place du RCU
- Une connaissance du contexte par la réalisation de l'étude de faisabilité e amont de la mission ainsi que des nombreuses références du groupement dans ce domaine
- Une forte synergie permettant d'assurer une communication efficace durant l'ensemble de la mission

La mission confiée à l'AMO portera essentiellement sur la réalisation du dossier de consultation permettant de définir le contenu des prestations, l'analyse des offres à l'issue de la consultation, d'accompagner la ville dans les négociations avec les candidats puis pour la mise au point du marché final.

La ville veillera à l'intégration dans le cahier des charges de marqueurs pour :

- Valoriser des ressources locales
- Intégrer 80% d'énergies renouvelables au minimum
- Assurer un circuit de d'approvisionnement pérenne
- Garantir un prix d'énergie compétitif.

AXE 6 : UNE VILLE OÙ LA NATURE EST AU CŒUR DU PROJET MUNICIPAL

Au cœur du projet municipal, la commune du Touquet-Paris-Plage place la nature comme un élément structurant de son développement. Forte de son environnement exceptionnel entre forêt, dunes et littoral, la ville entend préserver et valoriser ce patrimoine naturel tout en l'intégrant pleinement dans son aménagement urbain.

Cette orientation se traduit par une politique active de protection des espaces naturels, de renaturation des zones urbaines et de limitation de l'artificialisation des sols. La municipalité veille également à maintenir un équilibre entre urbanisation et préservation des milieux naturels, afin de garantir un cadre de vie de qualité pour les habitants comme pour les visiteurs.

Par ailleurs, la nature devient un véritable levier d'attractivité et de bien-être, à travers le développement d'espaces verts, de parcours paysagers et d'activités de plein air. Cette approche contribue non seulement à la transition écologique du territoire, mais aussi à renforcer son identité et son positionnement en tant que station durable

Consciente de la nécessité d'une gestion durable et réfléchie de ses espaces verts et forestiers, la municipalité maintient ses initiatives en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique, en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France.

Dans le cadre du plan de gestion forestière, plusieurs actions significatives sont mises en place en partenariat avec l'ONF :

- L'abattage des arbres dangereux situés en bordure des sentiers piétons et chemins de randonnée afin d'assurer la sécurité des usagers,
- Le retrait des arbres morts pour éviter les risques sanitaires et encourager la régénération naturelle,
- La replantation de parcelles avec des essences appropriées aux évolutions climatiques et aux caractéristiques locales

1) La lutte contre les incendies représente un enjeu majeur.

À la suite du diagnostic effectué en 2024 par l'ONF, une première phase a été réalisée en 2025 :

- Réduire les risques de départs de feu grâce à des pratiques sylvicoles adaptées et des mesures préventives,
- Améliorer l'accès des secours en entretenant les voies d'accès et en optimisant les infrastructures dédiées à la lutte contre les incendies,
- Mettre en place des ruptures dans l'alimentation du feu afin de limiter la propagation des incendies en cas d'accident.

Une validation des parcours pompiers, offrant un accès balisé et sécurisé, a été effectuée en 2025 en collaboration avec l'ONF et le SDIS.

En 2026, la commune poursuit ses opérations de gestion du DFCI, conjointement avec les services du SDIS et de l'ONF.

2) La Biodiversité

Depuis 2022, la collaboration entre la Ville et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France a permis d'améliorer les connaissances sur la biodiversité locale.

Pour renforcer cette dynamique la municipalité envisage d'augmenter son financement dédié à la biodiversité, en soutenant notamment des initiatives issues du plan d'actions écologiques.

Parmi les actions majeures renouvelées en 2026 figurent l'opération "Plantons 1 000 arbres", lancée en 2024, dont l'objectif est de développer le couvert végétal et de diversifier les essences présentes sur le territoire, permettant de protéger les habitats naturels.

Le patrimoine forestier sera également concerné pour la plantation d'essences recommandées par l'ONF, conformément au plan de gestion.

- De plus, la Ville réaffirme son engagement pour la transition écologique en déposant un dossier de candidature pour le Projet Biodiversité en Commun porté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France. Cette initiative vise à structurer et renforcer les actions communales autour de plusieurs priorités la connaissance
- La protection
- La restauration de la biodiversité locale
- La gestion durable des espaces naturels et urbains, ainsi que l'éducation et la sensibilisation des habitants à la préservation de l'environnement.

Une première action sera effectuée sur le thème de gestion des pollinisateurs.

La ville de Touquet-Paris-Plage souhaite participer activement à la protection de la biodiversité de sa forêt et envisage un financement spécifique pour cela. C'est dans ce cadre que le Conservatoire propose un certain nombre d'actions découlant majoritairement du plan d'actions écologiques pour répondre à cet enjeu d'intérêt général :

- Gestion de la clairière de la Dune au Loup
- Gestion de la plaine du Polo
- Fermeture des casemates en faveur des chauves-souris
- Canalisation de la Fréquentation & zones de quiétude
- Chantier participatif de nettoyage de la forêt
- Débardage à cheval

En 2026, des panneaux pédagogiques sur la biodiversité seront installés sur les différents chemins de promenade. Le Conservatoire d'espaces naturels propose d'élaborer et d'installer en 2026 différents panneaux pédagogiques permettant la découverte de la faune et la flore de la forêt et toutes ses particularités.

Dans le cadre de sa politique environnementale et suite à des constats réguliers d'écrasements d'écureuils roux sur son territoire, Le Touquet Paris Plage a décidé d'agir et d'étudier la possibilité de reconnecter les habitats boisés (trame verte) via un pont aérien pour la petite faune arboricole, appelé écuroduc (pont aérien permettant aux écureuils de traverser d'un arbre à un autre via une corde).

3) Une Ville toujours plus agréable

Des aménagements de jardins à la française et d'inspiration anglaise seront réalisés tout en veillant à la conservation des milieux naturels. Les travaux de rénovation du square Edouard Lévêque seront menés en 2026. Des aménagements paysagers seront effectués lors des travaux de sécurisation des voiries,

L'investissement régulier de la commune dans la mise en valeur de ses espaces verts lui permet de conserver son label "4 fleurs" et de recevoir en 2024 le Prix National de la Préservation de l'Environnement, récompensant ainsi les efforts accomplis pour concilier attractivité urbaine et respect des écosystèmes.

4) Des moyens humains et matériels conséquents

En date du conseil municipal du 7 juillet 2025, la commune a contractualisé un partenariat avec l'éco-organisme Alcome. La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence de déchets, des produits du tabac. En effet, nous avons ainsi commencé le recyclage et le traitement des mégots collectés.

En 2025, la Ville du Touquet-Paris-Plage a mobilisé d'importants moyens pour garantir la propreté de ses rues, trottoirs et plages. Vingt agents y sont quotidiennement dédiés, avec un budget de 795 000 € hors masse salariale et dépenses d'équipements.

Parmi les dispositifs déployés, le service Urgence Propreté, doté de trois véhicules électriques, assure une intervention rapide et efficace. Opérationnel de 6h à 21h durant les périodes de vacances et de 8h à 17h le reste de l'année, il permet d'agir avec réactivité face aux besoins de nettoyage. Une balayeuse électrique et plusieurs aspirateurs urbains viennent compléter cet arsenal pour garantir un entretien optimal des espaces publics.

Quelles que soient les conditions météorologiques, nos agents sont à pied d'œuvre chaque jour pour préserver la propreté et l'image de la station. Mais au-delà de l'action municipale, la sensibilisation des citoyens reste un levier essentiel. Ainsi, en 2025, plusieurs ateliers ont été organisés sur le tri des déchets, la protection de l'environnement et la lutte contre les incivilités, notamment les déjections canines. Ces actions seront reconduites en 2025, en collaboration avec les services de la Ville et certaines associations locales, notamment à l'occasion du World Clean Up Day.

Par ailleurs, la Ville du Touquet-Paris-Plage poursuit ses efforts en matière de propreté urbaine en modernisant son parc de matériel. En 2026, elle procédera au remplacement d'un véhicule équipé d'un karcher par une laveuse de voirie à eau chaude, garantissant une efficacité accrue dans le nettoyage des espaces publics. En 2026, nous allons proposer la mise en place de poubelles bi-compartiments avec couvercles anti-oiseaux (Goélands, pies, ...), afin d'éviter l'éparpillement des débris.

5) Une Ville éco-responsable dans la collecte des déchets

En 2025, la Ville du Touquet-Paris-Plage a renforcé sa lutte contre les mégots jetés sur la voie publique avec l'installation des cendriers « Tchao Mégot », reconnaissables à leur design unique.

Un mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. A lui seul, il contient une centaine de substances nocives voire cancérigènes, qui contaminent à la fois, l'air et les sols.

En plus de limiter la pollution, ces cendriers permettent de collecter, dépolluer et recycler les mégots pour fabriquer des vêtements et des isolants. Grâce à cette initiative, 69 840 mégots ont été récoltés

en un an, permettant la production de 19,6 kg d'isolants permettant ainsi d'éviter la pollution de 34 920 m³ d'eau potable.

En 2026, la commune continuera le déploiement de 25 cendriers sur le territoire ainsi que sur les évènements organisés par la collectivité.

En 2025, 900 tonnes de déchets ont été collectés sur la voirie publique.

Depuis 2025, la commune a installé des poubelles fermées pour les remontées de plage, collectant ainsi les cartons à pizza, le verre, le recyclable et les déchets classiques.

A ce jour 80% des déchets de plage et des usagers front de mer sont ainsi triés. En 2026, le tri sélectif sera renforcé sur le domaine public avec :

- Corbeilles solaires compactrices front de mer permettant ainsi la gestion du tri et un volume de déchets collectés important
- Mise en place cendriers avec un partenariat de recyclage
- Mise en place de conteneurs bio déchets

À l'aube de 2026, la gestion des biodéchets constitue une étape clé dans l'optimisation du tri des déchets ménagers. Pour répondre à cette obligation réglementaire, la CA2BM va déployer des bacs spécifiques destinés à la collecte des résidus alimentaires, des restes de repas ainsi que des produits périmés ou gâtés (fruits, légumes, etc.). Ces bacs, principalement installés dans les habitats collectifs mais accessibles à tous, viendront compléter les composteurs individuels déjà mis en place.

Avec ces investissements stratégiques, la CA2BM et la Ville du Touquet-Paris-Plage réaffirment leur engagement en faveur d'une gestion durable des déchets et d'un cadre de vie toujours plus propre et agréable pour tous.

AXE 7 : LE TOUQUET, VILLE PROMENADE

Dans un contexte marqué par les transitions écologiques, sociales et économiques, les collectivités territoriales sont appelées à repenser leurs modèles de développement. La commune du Touquet-Paris-Plage, station balnéaire emblématique de la Côte d'Opale, s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Face aux enjeux contemporains à l'attractivité du territoire, accessibilité pour tous, préservation de l'environnement et équilibre entre développement économique et qualité de vie, la ville ambitionne de se positionner comme une « ville de demain ». Cette ambition repose sur un modèle urbain inclusif, durable et harmonieux, conciliant les besoins des habitants permanents, des résidents secondaires et des visiteurs.

Dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, il convient ainsi d'analyser les orientations stratégiques permettant de faire du Touquet une ville accessible et équilibrée, tout en assurant une gestion financière responsable et adaptée aux contraintes actuelles.

À ce titre, la municipalité poursuit une politique volontariste d'aménagement des espaces publics en développant des infrastructures adaptées et sécurisées. Cela se traduit notamment par la création et la modernisation de pistes cyclables, l'élargissement et la mise en accessibilité des cheminements piétons, ainsi que la valorisation des itinéraires équestres, particulièrement en lien avec l'identité naturelle et forestière du territoire.

Ces aménagements visent à favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de l'espace public, tout en sécurisant les déplacements du quotidien. Ils contribuent également à encourager les pratiques touristiques durables, en offrant aux visiteurs des alternatives attractives à l'usage de la voiture.

Sur le plan budgétaire, ces orientations impliquent la mobilisation d'investissements significatifs, notamment pour les travaux d'infrastructure, la signalisation et l'entretien des équipements. La commune veillera à optimiser ces dépenses en recherchant des cofinancements auprès de ses partenaires institutionnels et en intégrant ces projets dans une stratégie globale d'aménagement du territoire.

Ainsi, le développement des mobilités piétonnes, cyclables et équestres constitue un levier essentiel pour faire du Touquet une ville accessible, équilibrée et résolument tournée vers les enjeux de demain

1) Le Touquet, Ville amie du vélo

Engagée de longue date en faveur des mobilités actives, la commune a structuré son action dès 2010 avec un schéma directeur cyclable, actualisé en 2017, qui a permis la réalisation de plus de 27 kilomètres d'aménagements. Cette dynamique volontariste a été reconnue au niveau national, le Touquet-Paris-Plage ayant été labellisée « Ville à vélo » en 2021 et distinguée en 2025 comme première ville cyclable des Hauts-de-France au baromètre de la Fédération française des usagers de la bicyclette.

Le développement du vélo dépasse largement la seule question des mobilités et constitue un choix structurant au service de plusieurs priorités publiques. Sur le plan urbain, il contribue à désengorger le centre-ville, à optimiser l'utilisation de l'espace public et à améliorer la sécurité des usagers. En matière d'attractivité, il renforce l'image du territoire, soutient l'économie locale et valorise l'offre touristique. Il répond également aux enjeux environnementaux en participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, il favorise la santé publique en encourageant une pratique physique régulière, source de bien-être pour les habitants.

Dans ce contexte, la Ville souhaite franchir une nouvelle étape en procédant, en 2026, à la révision de son Plan vélo afin de l'adapter aux évolutions des usages et aux attentes des habitants. L'ambition est de faire du Touquet-Paris-Plage une référence en matière de mobilités cyclables à l'horizon 2030, en s'appuyant sur une stratégie globale, cohérente et inclusive. Il s'agit de consolider les acquis et de poursuivre le développement d'aménagements garantissant des conditions de circulation simples, sûres et attractives, tout en intégrant pleinement le vélo dans les déplacements du quotidien.

Dès 2026, le réseau sera complété par la création d'un tronçon de 1,4km le long de l'avenue du Golf reliant les avenues du Général de Gaulle et François Godin et finalisant ainsi la traversée de la commune par l'Euro Vélo 4. La circulation des vélos sera réaménagée sur le giratoire Bonduel pour être mise en sécurité. Enfin, le réseau cyclable existant sera amélioré (marquage, signalétique, entretien) en cohérence avec le Plan vélo.

La collectivité poursuivra le développement des mobilités douces à travers la création de pistes cyclables complémentaires visant à améliorer la continuité et la sécurité des itinéraires.

Par ailleurs, des gares cycles seront aménagées à des emplacements stratégiques, notamment à proximité du marché, de l'église, de la mairie et du front de mer, afin de favoriser l'intermodalité et de faciliter l'accès aux principaux pôles d'attractivité. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de transition écologique et de valorisation du cadre de vie.

2) Les aménagements pédestres, cyclables et équestres

La forêt du Touquet est un espace naturel très prisé des habitants et fréquenté par des marcheurs, des cavaliers ainsi que des cyclistes, principalement en VTT incluant également des véhicules électriques.

Depuis 2025, des aménagements ont permis de réduire les désagréments au sein de la forêt. Trois parcours VTT et Trail font ainsi la joie de nombreux utilisateurs.

En 2026, les parcours de randonnée pédestres sont également en cours de rénovation. Nouvelle signalétique, remise en état des chemins, chicanes

Les impacts sur la faune et la flore sont ainsi maîtrisés, les sentiers parasites ainsi que les interventions qui s'ensuivent ont un impact direct ou indirect sur la biodiversité locale.

La canalisation des visiteurs sur ces secteurs est réalisée par la coupe d'arbustes, le dépôt de branchages et d'autres méthodes naturelles visant à créer une barrière physique rendant les sentiers secondaires inutilisables.

Cela permet d'offrir des espaces de tranquillité à la faune, favoriser le développement naturel de la forêt et concentrer les interventions des services techniques municipaux sur les sentiers officiels et les abords urbains.

3) L'homogénéisation et la rénovation des chemins de promenade

En 2025 et 2026, la municipalité réaffirme son engagement en faveur d'une accessibilité renforcée et d'un cadre de promenade agréable et harmonieux pour tous. Le réseau de chemins piétons et équestres est consolidé et modernisé afin de proposer aux habitants et visiteurs des itinéraires plus clairement identifiés, sécurisés et adaptés à la diversité des usages. Cette initiative a pour objectif d'améliorer l'expérience des promeneurs et des cavaliers en leur permettant de profiter pleinement de la riche diversité des paysages du Touquet, tout en assurant une meilleure protection de ces espaces naturels sensibles.

Un programme de rénovation a été lancé et a déjà permis de réhabiliter plusieurs sentiers. La Ville poursuivra ces actions en 2026 en renforçant les voies de circulation, garantissant leur entretien régulier et en améliorant la signalétique.

Les parcours de randonnée pédestre seront remis en état en 2026, avec une signalisation adaptée et actualisée.

Les chemins route en Corniche sont en cours de restauration. La commune procède actuellement à la réhabilitation du chemin Debayser dans la dune. La rénovation du Belvédère fait également partie des projets, optimisant ainsi l'accueil des visiteurs.

Cette démarche s'inscrit dans une vision plus large d'aménagement durable du territoire, alliant valorisation du patrimoine naturel et maintien d'un cadre de vie convivial et sécurisé pour tous.

AXE 8 : UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE 4 SAISONS RENFORCÉE

Dans un contexte de mutation des équilibres économiques et de concurrence accrue entre territoires, la Ville du Touquet-Paris-Plage entend consolider et renforcer son modèle de développement, fondé sur une économie diversifiée et une activité touristique étendue sur l'ensemble de l'année.

La stratégie municipale vise ainsi à soutenir l'emploi, favoriser l'installation de jeunes actifs et accompagner l'émergence de nouvelles activités. À ce titre, la création d'un troisième centre d'affaires, en partenariat avec la chambre de commerce, ainsi que le développement d'un incubateur dédié aux start-ups, permettront de structurer un écosystème favorable à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

Cet engagement sera complété par un accompagnement renforcé des porteurs de projets, en lien étroit avec la CA2BM et la Région, notamment en matière de financement et de développement.

Parallèlement, la Ville poursuit une politique volontariste de soutien au commerce local, élément essentiel de l'attractivité et de l'identité de la station. Si certaines cessations d'activité ont été constatées, elles s'inscrivent dans des dynamiques économiques globales et ne remettent pas en cause la vitalité du tissu commercial touquettois, caractérisé par un solde largement positif de créations d'entreprises et un taux de vacance commerciale particulièrement faible au regard des moyennes nationales.

Afin de renforcer cette dynamique, la Ville développera, en lien avec l'Office de tourisme, des offres spécifiques destinées à soutenir la fréquentation en semaine, en complément du tourisme d'affaires structuré autour du Palais des congrès et du Touquet & Co.

Elle intensifiera également les actions de lutte contre la vacance commerciale, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, notamment les propriétaires et les professionnels de l'immobilier, et en favorisant l'installation de nouvelles enseignes.

Un accompagnement de proximité sera par ailleurs renforcé à travers la mise en place de permanences dédiées aux commerçants, artisans et créateurs d'entreprises, ainsi que par la structuration du rôle de l'Office du commerce et la réactivation de relais de terrain, à l'échelle des rues commerçantes.

Plus largement, la Ville poursuivra une action continue d'animation économique et commerciale, en s'appuyant sur une programmation événementielle répartie sur l'ensemble de l'année, contribuant à maintenir une fréquentation régulière et à soutenir l'activité sur les quatre saisons.

Cette stratégie s'inscrit dans une approche pragmatique et responsable, fondée sur l'écoute des acteurs économiques, la mobilisation de l'ensemble des leviers disponibles et la recherche constante d'équilibre entre attractivité, qualité de vie et dynamisme local. Elle traduit une ambition claire, faire du Touquet-Paris-Plage une ville active toute l'année, capable de concilier développement économique, innovation et vitalité commerciale.

AXE 9 : À L'ÉCOUTE DES TOUQUETTOIS

Dans le cadre de son action publique, la Ville du Touquet-Paris-Plage place au cœur de ses priorités la proximité avec ses habitants et l'écoute permanente des Touquettoises et des Touquettois, condition essentielle d'une action municipale efficace, adaptée et partagée.

Cette ambition se traduit d'abord par une volonté affirmée de garantir l'accessibilité de ses services publics à l'ensemble de la population, en maintenant leur présence sur le territoire et en les adaptant aux besoins de chacun.

Ainsi, depuis 2021, la Ville est habilitée à traiter les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports en conventionnement avec l'État, et s'est dotée, depuis 2024, d'un dispositif mobile de recueil permettant d'effectuer ces démarches directement au domicile des personnes ne pouvant se déplacer. Le Centre Communal d'Action Sociale, labellisé « France Services » en 2023, renforce cette logique de proximité en facilitant l'accès aux démarches administratives auprès des grands opérateurs nationaux.

Au-delà de cette présence territoriale, la Ville s'inscrit dans une démarche continue de simplification administrative et de modernisation des services. Le développement des outils numériques, notamment avec l'expérimentation prévue en 2026 d'un dispositif de type chatbot pour le traitement des demandes simples, permettra d'améliorer la qualité de service tout en consacrant davantage de temps aux situations nécessitant un accompagnement individualisé.

La réactivité des services constitue également un enjeu majeur, illustré par le dispositif Allô Mairie, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, qui permet le traitement de près de 1 000 signalements par an.

Parallèlement, la Ville affirme une volonté forte d'associer durablement les habitants à la vie municipale. L'éducation à la citoyenneté trouve une traduction concrète à travers le Conseil Municipal des Jeunes, composé de 25 jeunes âgés de 11 à 17 ans, pleinement impliqués dans des actions de mémoire, de solidarité, de préservation de l'environnement ou encore d'amélioration du cadre de vie. Après un déplacement au Parlement européen en 2025 et une visite à Witney en Angleterre, les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes poursuivront en 2026 le développement des relations internationales, notamment avec la ville jumelée de Cary aux États-Unis, incluant la découverte d'institutions à Washington.

Cette dynamique participative s'étend à l'ensemble de la population.

La Ville s'appuie sur des dispositifs éprouvés tels que les réunions de quartier, le Comité des Sages et les ambassadeurs de quartier, véritables relais de proximité et d'écoute.

Dans le prolongement de ces actions, l'année 2026 verra le renforcement et la réactivation de ces dispositifs, ainsi que la **mise en place de budgets participatifs permettant aux habitants de proposer et de choisir des projets d'intérêt général à l'échelle de leur quartier.**

La méthode de concertation s'appliquera tant aux sujets du quotidien qu'aux projets structurants.

Ainsi, la restructuration du quartier de l'aéroport fera l'objet d'une présentation d'ensemble et d'une consultation de la population avant la fin de l'année.

Dans le cadre du marché global de performance relatif aux voiries, réseaux et trottoirs, une concertation sera menée rue par rue afin d'informer, d'associer et d'ajuster les projets en fonction des attentes.

S'agissant du front de mer, conformément aux engagements pris, une première réunion publique se tiendra le 7 mai à 18 heures au Palais des Congrès, au cours de laquelle les deux groupements retenus présenteront leur méthode de travail. Ils iront ensuite à la rencontre des habitants et des usagers. Les 14 et 15 novembre, les projets seront présentés à la population, avant qu'un vote ne soit organisé le 22 novembre 2026 afin de permettre aux Touquettois de choisir le projet final.

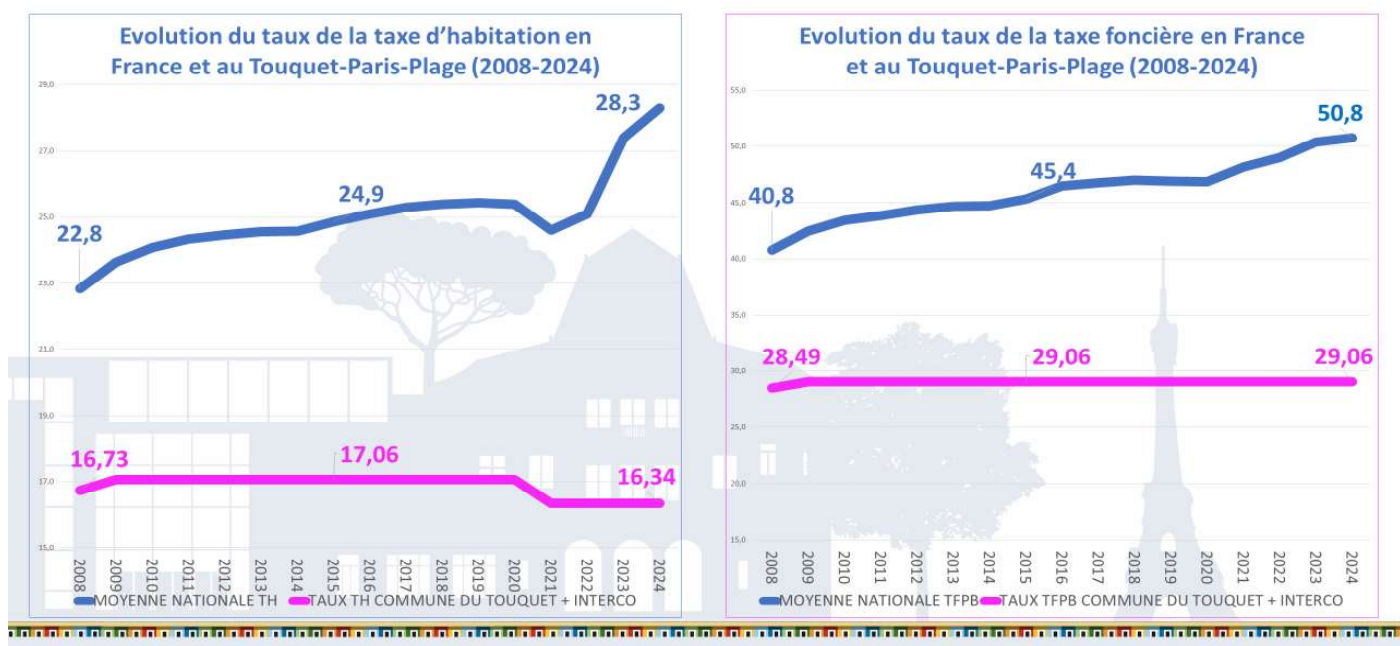
Le mandat qui s'ouvre s'inscrit dans une logique de mise en œuvre opérationnelle des engagements pris, fondée sur le dialogue, la concertation et la proximité. La municipalité poursuivra et structurera cette démarche participative, en veillant à associer les Touquettois aux projets et aux décisions, afin de garantir une action publique adaptée aux besoins du territoire et partagée dans sa construction.

AXE 10 : UNE VILLE BIEN GÉRÉE ET AVEC RIGUEUR

1) En 2025 et en 2026, aucune augmentation de fiscalité

En 2026, pour la 17^{ème} année consécutive, la Ville ne procèdera à aucune augmentation de fiscalité tant pour la taxe foncière que pour la taxe d'habitation des résidences secondaires, ce qui est notable dans le contexte national actuel.

Graphique 1 : Evolution du taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation 2009-2024 (dernières données DGFIP publiées)



2) Des dépenses d'exploitation contenues et inférieures aux prévisions de l'année 2025

Les charges courantes de fonctionnement avaient été prévues à hauteur de 9.756 K€ mais in fine, leur réalisation a été limitée à 9.240 K€, soit – 516 K€ par rapport aux prévisions.

Cette performance est d'autant plus significative que l'année 2025 a été jalonnée :

- d'évènements et de commémorations mais aussi des plans d'action pour le cadre de vie des Touquettois : 49^{ème} édition de l'Enduropale, 100 ans du Caddy, inauguration de l'Hôtel de

- Ville rénové, la résorption des points noirs de voirie post hivernaux, du renforcement de la biodiversité, de la propreté et des moyens pour répondre aux attentes des Touquettois,
- de nouvelles politiques publiques en faveur des Touquettois, à l'exemple du Pass Touquet' Sport. La Ville a ainsi participé à l'engagement des jeunes Touquettois dans les associations sportives du Touquet en prenant en charge 50% de leur adhésion au club ou de leur abonnement annuel à des cours de sport.

Dès sa mise en place, à la rentrée scolaire 2025, le Pass Touquet' Sport a connu un vif succès et une enveloppe financière de 69 K€ a été mobilisée à ce titre au 31 décembre 2025.

Concomitamment, la Ville a poursuivi la mutualisation de ses achats, tant au niveau national, à travers des centrales d'achats comme le RESAH ou la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms), qu'au niveau local avec des groupements de commandes au niveau de l'agglomération avec la CA2BM, la FDE pour son énergie ou encore en groupements de commandes communs à la Ville, ses régies publiques et ses budgets annexes.

Cette mutualisation a permis à la Ville d'optimiser ses achats par massification et dégressivité des prix, tout en maintenant ou améliorant sa qualité d'achat de biens ou de prestations de services.

En 2026, la Ville poursuivra ses actions tout en menant une réflexion sur l'organisation générale pour réduire les coûts des activités sans porte atteinte à la qualité des services.

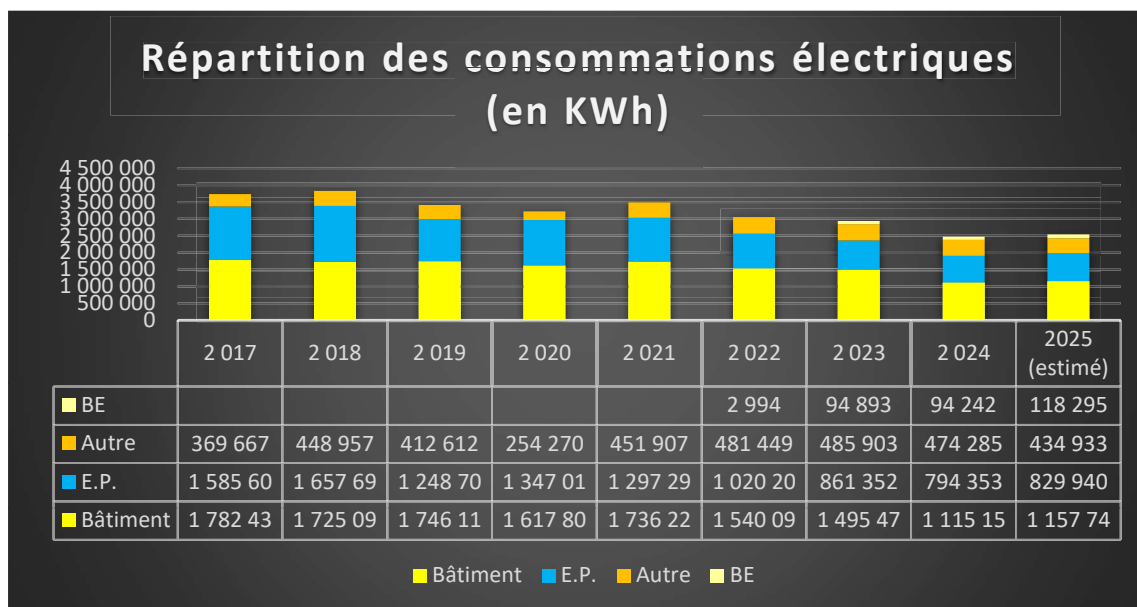
3) La poursuite de la maîtrise du poste énergie.

En 2025, en dépit d'une légère augmentation d'électricité (postes anciens d'éclairage public non éteints car ne disposant pas de programmation entre 22h et 6 h) et de gaz (analyse en cours d'Engie Solution sur le bon fonctionnement de compteurs aux services techniques), la Ville continue d'accentuer ses efforts a fortiori en cette période de fortes turbulences géopolitiques au travers du Plan de Rénovation de la voirie, des trottoirs et de l'éclairage public (74 % d'économie d'énergie et gestion par point lumineux) mais aussi des études lancées dans le cadre du décret tertiaire et des perspectives d'installation de panneaux solaires tant sur ses bâtiments publics que de ceux de ses régies publiques.

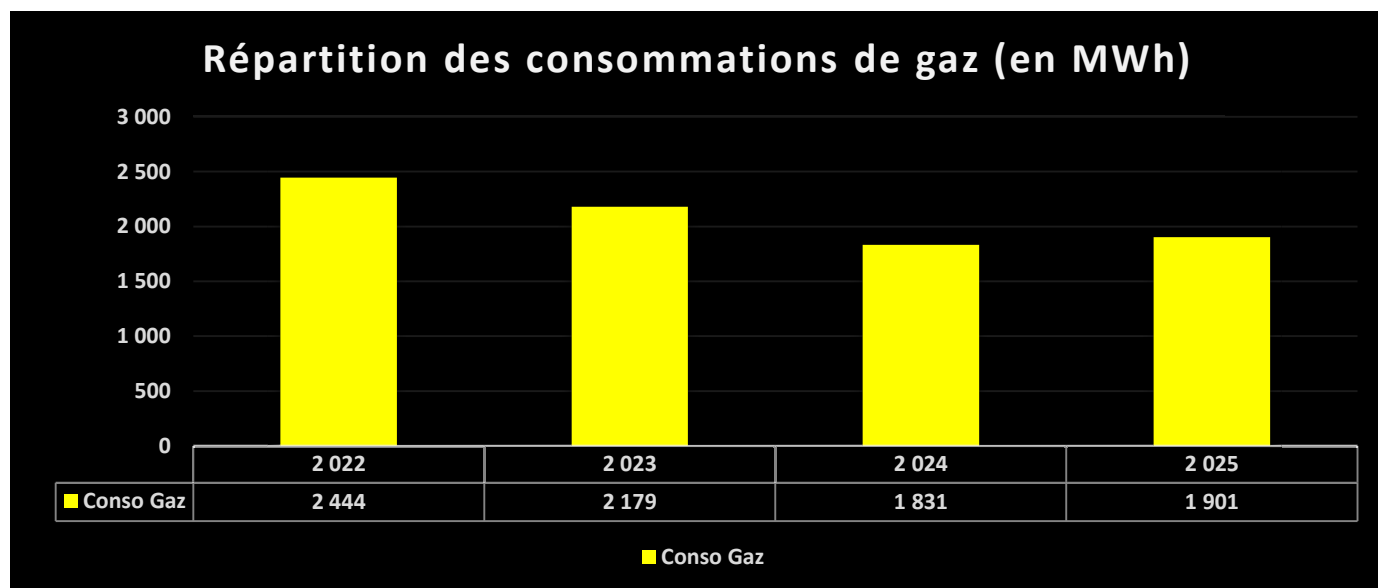
Néanmoins, la responsabilité énergétique est l'affaire de tous, y compris des usagers et utilisateurs des équipements publics de la Ville (gymnases, salles de réunion) et de ses régies publiques (Parc équestre, centre tennistique, bases nautiques).

Des mesures correctives seront adoptées pour éviter des dérives.

Graphique 2 : La maîtrise des consommations électriques en KWh 2021-2025



Graphique 3 : La maîtrise des consommations de gaz en MWh 2022-2025



Néanmoins, la stagnation conjoncturelle n'a pas eu de conséquence significative sur le montant dépenses d'électricité et de gaz, à savoir qu'en 2024, la Ville a payé 706 K€ HT contre 743 K€ HT en 2025, soit un écart de 37 K€ dont 10 K€ HT pour les bornes électriques.

Par ailleurs, les contrats conclus dans le cadre de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais (FDE62) assurent une garantie annuelle des prix, voire pluriannuelle :

- Le prix de l'électron est garanti à 77,60 €/ MWh pour l'éclairage public contre 94 € en 2023 et 8,91 € en 2024 : ce poste sera surveillé avec une très grande vigilance,
- Le prix de l'électron est garanti à 68,30 € / MWh pour les bâtiments publics dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA contre 95,35 € en 2025 et 140,56 € en 2024.
- Le prix de l'électron est de 80,30 € / MWh pour les sites d'une puissance supérieure à 36kVA contre 76 € en 2025 et 63,33 € en 2024 et 2023

- Le prix de la molécule de gaz est de 50,09 € / MWh contre 56,12 € avec une garantie de prix de 29,73 € en 2027, 27,51 € en 2028 et 26,18 € en 2029.

4) Un phasage des investissements maîtrisé et financé

Le financement des investissements de la Ville

L'année 2025 traduit l'articulation et la transition des projets d'investissement aboutis ou en cours d'achèvement et ceux débutant.

En d'autres termes, l'année 2025 reflète la stratégie municipale du long et très long terme qui concrètement est traduite :

- d'une part, par les travaux de rénovation du Palais des Congrès (entièrement financé) et de l'Hôtel de Ville (inauguré le 27 juin 2025), investissements majeurs du mandat 2020-2026.
- d'autre part, le commencement du Plan décennal de rénovation de la voirie, des trottoirs et de l'éclairage public au travers du premier Marché Global de Performance en voirie de France, la poursuite des aménagements des équipements sportifs et de loisirs et du cadre de vie avec en perspective de la rénovation du Front de Mer et l'aménagement du quartier de l'aéroport.

Le Tableau de Financement permet d'expliquer comment ont été financées toutes les dépenses d'investissements réalisées et payées sur la période 2022-2025 à l'exclusion des Restes à Réaliser en dépense et recette assimilés à des engagements juridiques de l'année 2025 hors bilan mais figurant dans le compte administratif.

Tableau 1 : Le financement des dépenses d'investissement 2022-2025

| Dépenses d'investissement | | | | | Financement des investissements | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| (en €) | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 (estimé) | (en €) | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 (estimé) |
| Etudes et logiciels | 65 152 | 314 364 | 512 227 | 537 832 | Capacité d'Autofinancement | 2 847 187 | 4 943 781 | 4 005 636 | 3 244 248 |
| Investissements Ville | 5 467 710 | 8 945 348 | 6 719 850 | 7 945 885 | Amortissements et provisions | 1 356 130 | 1 228 034 | 1 660 386 | 2 152 563 |
| Travaux en régie | 592 411 | 214 312 | 185 260 | 98 080 | FCTVA | 1 543 704 | 884 759 | 1 452 145 | 1 084 246 |
| Subventions d'équipement | 847 038 | 1 451 684 | 1 308 293 | 984 754 | Taxe d'Aménagement (TA) | 527 124 | 262 686 | 143 426 | 138 937 |
| Loyers d'investissement du Palais des Congrès | 1 569 989 | 1 440 192 | 1 303 242 | 195 541 | Remboursement avance Régie du Palais | 400 000 | | | |
| Amortissements subventions d'équipement et provisions | 57 555 | 195 569 | 150 190 | 90 240 | Cessions | 49 639 | 5 000 | 4 162 812 | 20 701 |
| Remboursement emprunts et cautions | 2 135 148 | 2 127 888 | 2 171 277 | 2 202 301 | Subventions perçues | 559 549 | 2 445 130 | 936 882 | 1 490 005 |
| Acquisitions financières, apports et remboursements TA | | 59 961 | 320 084 | 70 260 | Emprunts et cautions | 2 004 208 | 2 001 042 | 3 323 799 | 3 000 000 |
| Cessions | | | | | | | | | |
| Régularisations compte 203 | | | | | Régularisations compte 23 | | | | 38 610 |
| TOTAL | 10 735 003 | 14 749 319 | 12 670 422 | 12 124 893 | TOTAL | 9 287 541 | 11 770 432 | 15 685 085 | 11 169 310 |
| Variation du Fonds de Roulement positive | | | 3 014 663 | | Variation du Fonds de Roulement négative | - 1 447 462 | - 2 978 887 | | - 955 583 |

Notons qu'en 2025, la Capacité d'Autofinancement de la Ville (3 244 K€) a baissé 761 K€ (-19 %) correspondant peu ou prou aux mesures gouvernementales subies par la Ville, à savoir le DILICO

(545 K€) et la hausse de 3 % du taux de cotisation patronale CNRACL (298 K€) imposées dans la Loi de Finances 2025.

Néanmoins, la Capacité d'Autofinancement représente 26,7 % des dépenses d'investissement de la Ville.

5) Focus sur le financement du Palais des Congrès et de l'Hôtel de Ville

A l'instar des années précédentes mais aussi pour informer pleinement les nouveaux conseillers municipaux, une focale est apportée sur deux projets structurants de la précédente mandature : Le Palais des Congrès et l'Hôtel de Ville

Un Palais des Congrès au financement assuré

Préalablement, rappelons que le coût global du contrat de partenariat relatif au Palais des Congrès est de 27,326 M€ HT, décomposé en coût d'investissement et coût de fonctionnement sur la durée du contrat (20 ans).

Le coût d'investissement est de 20,403 M€, arrêté définitivement dans le cadre d'un avenant n°5 du 26 février 2020 selon les modalités suivantes :

- un contrat de promotion immobilière (CPI) : 19,442 M€,
- des coûts annexes au CPI : 0,253 M€,
- des frais financiers intercalaires : 0,708 M€.

Le coût de fonctionnement est de 6,923 M€, également arrêté définitivement dans le cadre d'un avenant n°5 du 26 février 2020 et correspondant à la somme de 1,863 M€ pour le loyer financier et 5,060 M€ pour les frais de gestion, la maintenance et les grosses réparations.

Le financement du coût d'investissement, de 20,403 M€, est scindé en deux phases, avant et après la remise du Palais des Congrès à la Ville :

- avant la remise du Palais des Congrès par :
 - o un apport initial de 8 M€, à savoir 5,305 M€ par subventions extérieures (Etat, Région, Conseil départemental et ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale) et une partie de l'excédent financier de la ZAC Quentovic, soit 2,694 M€,
 - o le versement d'une partie du solde de l'excédent de la ZAC Quentovic, soit 1,043 M€ (prise en charge des avenants 1 à 5).
- après la remise du Palais des Congrès à la Ville le 18 février 2020 ,il restait 11,359 M€ remboursés sous forme de loyers d'investissement trimestriels financés par :
 - o le solde résiduel de la ZAC Quentovic : 1,428 M€,
 - o les cessions foncières en cours et à venir comme par exemple la cession de l'ancienne trésorerie,

Les décalages entre les loyers annuels et les cessions foncières sont assurés par le budget principal de la Ville. Au 31 décembre 2025, la Ville a déjà remboursé 8,375 M€ de loyers sur 11,359 M€, c'est-à-dire qu'au 1^{er} janvier 2026, il reste 2,984 M€ à rembourser soit un loyer annuel moyen de 260 K€ jusqu'à fin juillet 2036.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, le Palais des Congrès est payé à hauteur de 85,4%.

Une rénovation de l'Hôtel de Ville arrivée à son terme au 1^{er} semestre 2025

Après 5 années de travaux de rénovation complexes, l'Hôtel de Ville rénové a été inauguré le 27 juin 2025 avec une année d'avance.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du prévisionnel de ces travaux, de leur réalisation et des financements extérieurs obtenus.

Tableau 2 : Évolution 2019-2025 du coût de la rénovation et des subventions sollicitées et attribuées

| Tranche de travaux | Montant prévisionnel initial HT des travaux (en K€) | Montant prévisionnel HT des travaux au 31/12/2025 (en K€) | Montant des travaux réels HT au 31/12/2025 (en K€) | Subventions attribuées |
|--------------------|---|---|--|------------------------|
| Tranche 1 | 2 656 | 2 756 | 2 332 | 1 624 |
| Tranche 2 | 1 156 | 1 520 | 1 320 | 836 |
| Tranche 3 | 835 | 932 | 904 | 255 |
| Tranche 4 | 752 | 955 | 955 | 412 |
| Tranche 5 | 438 | 671 | 688 | 368 |
| Tranche 6 | 452 | 705 | 614 | 363 |
| Tranche 7 | 471 | 776 | 771 | 68 |
| Tranche 8 | 446 | 535 | 520 | |
| TOTAL | 7 206 | 8 850 | 8 104 | 3 926 |

Rappelons que l'augmentation de l'enveloppe des travaux, +1 644 K€ est principalement liée au refus initial de l'Etat de changer les menuiseries en double vitrage (+1 424 K€) et, par ricochet, au forfait de rémunération du maître d'œuvre afférent.

En 2026, il restera près de 500 K€ à régler au titre des situations de travaux non encore parvenues et des décomptes généraux définitifs à établir.

6) Le Plan décennal de rénovation de la Voirie, des trottoirs et de l'éclairage public

Par délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025, la Ville a attribué le premier Marché Global de Performance en Voirie de France au groupement d'entreprises Eurovia Pas-de-Calais, Ramery Travaux Publics, Citeos, Verdi et Sev Energie.

Le montant du marché est de 50,8 M€ HT, 33,9 M€ pour la tranche ferme (5 ans) et 16,9 M€ pour la tranche optionnelle (5 ans).

Ce montant inclut l'entretien et la maintenance sur une période de 10 ans à compter de la réception de la grappe de rues.

Le marché assortit la rémunération du groupement à de nombreux objectifs performanciers, notamment esthétiques (enfouissement des réseaux), environnementaux (désimperméabilisation des sols, végétalisation des voiries, gestion différenciée des points lumineux avec économies d'énergie).

Dès 2025, la réfection des deux premières rues témoins ont été engagées : la rue Dorothée et l'avenue de la Bourdonnais avec 2 150 M€ TTC de travaux assurés lors du dernier trimestre.

A ce titre, la Ville a déjà sollicité et obtenu des financements extérieurs auprès de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62) à hauteur de 638 K€ et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 152 K€.

Au cours du premier trimestre 2026, les travaux se poursuivront et seront réceptionnés fin avril pour un montant total définitif de 3 362 K€ TTC.

Fin avril-début mai 2026, seront engagées les travaux sur les grappes 22 et 32, travaux concernant les avenues Duplex, Jeanne d'Arc, Suffren, Villemessant et la rue Ribot pour un montant total de 3 114 K€ TTC.

En outre, il est prévu le commencement de la grappe 7 (rue et avenue des Oyats, boulevard Daloz) en septembre-octobre mais les travaux sont subordonnés aux réfections des réseaux souterrains par les concessionnaires (gaz, assainissement, eau potable et de pluie).

Tant l'Agence de l'Eau que la FDE 62 accompagnent la Ville qui déposera aussi un dossier au titre des Certificats d'Économie d'Énergie.

7) La préparation rigoureuse de la Rénovation du Front de Mer

A l'issue d'une longue phase d'études et de concertations publiques engagées, la Ville a décidé de recourir à un Marché de Partenariat pour la Rénovation de son Front de Mer (délibération du 07 juillet 2025), après avoir obtenu la communication des avis favorables de FIN INFRA et de Bercy.

A la suite d'un appel à candidatures, le Conseil Municipal a, le 15 décembre 2025, retenu deux candidats à concourir : les groupements d'entreprises Eiffage et NGE.

Concomitamment, les études techniques, environnementales et juridiques se poursuivent pour permettre non seulement de retenir un des deux groupements mais aussi de consulter les Touquettois en fin d'année 2026.

8) Des dépenses de personnel sous contrôle

En 2025, les charges de personnel se sont élevées à 21 067 K€ et ont augmenté de 309 K€ par rapport à 2024, 20 758 K€ mais ont été inférieures de 388 K€ par rapport aux crédits ouverts (21 455 K€)

Ces résultats traduisent la politique constante de l'équipe municipale de maîtrise des effectifs par le non-remplacement systématique des départs, le redéploiement sur les priorités politiques.

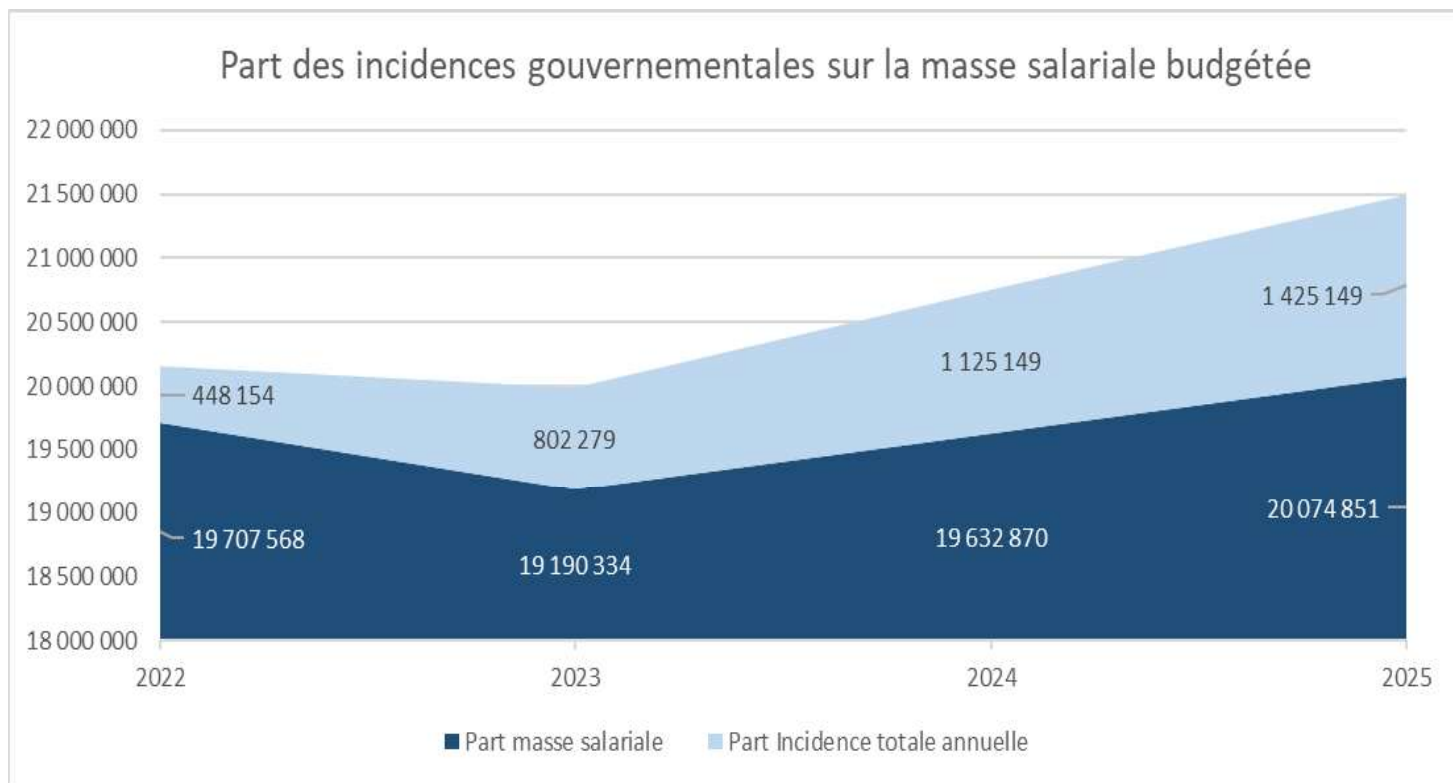
Ainsi, la Ville a absorbé les mesures gouvernementales sans augmenter les impôts et en contribuant à préserver une capacité d'autofinancement des investissements et à améliorer la qualité des services publics.

A ce titre rappelons que les mesures gouvernementales successives de 2023 et 2024 ont généré une dépense supplémentaire de 802 K€ en 2023, 1125 K€ en 2024 et un effet cascade de 1425 K € en 2025

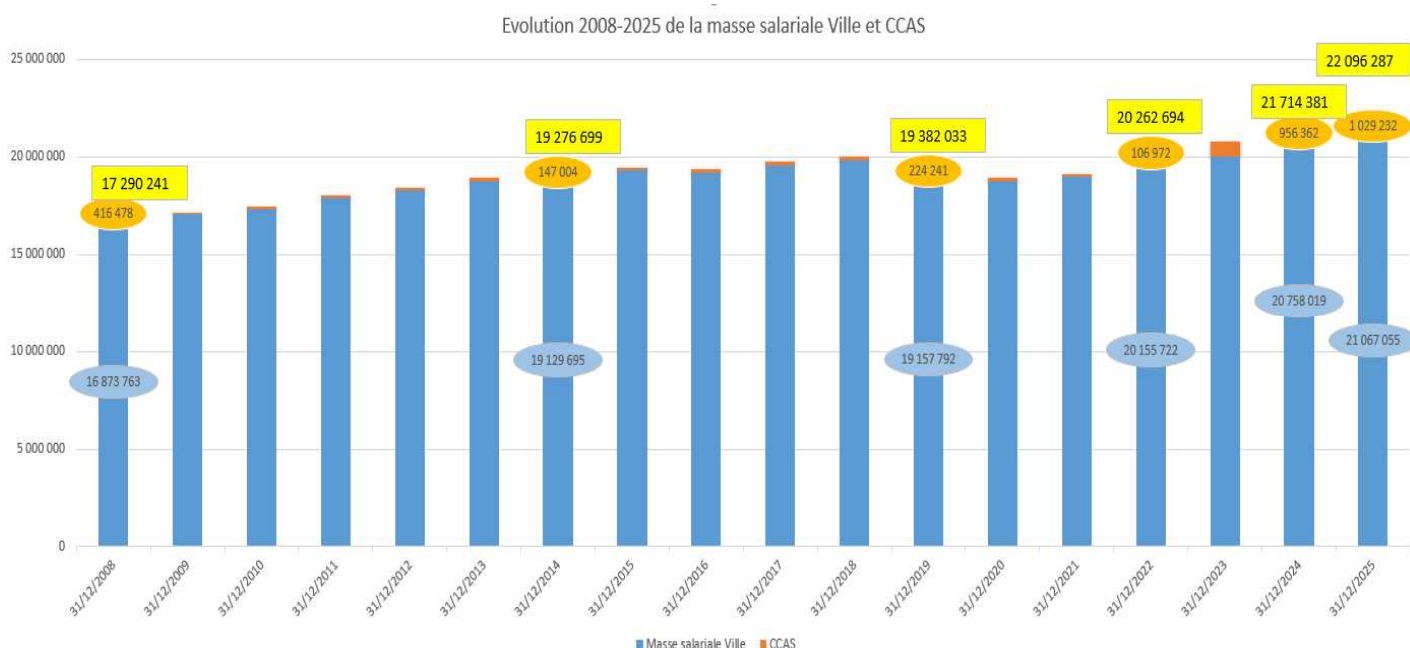
Nous pouvons déjà envisager que l'effet 2026 sera supérieur à 2025 puisque, de nouveau, la contribution patronale au régime de retraite CNRACL est prévu en augmentation à raison de 3%.

Sans ces efforts de la collectivité visant à assurer un contrôle strict de sa masse salariale par l'ajustement des effectifs, ce serait un budget mécaniquement à la hausse et insoutenable que devrait absorber le budget de fonctionnement dans la mesure où la part des mesures gouvernementales pèse mécaniquement de plus en plus lourd sur le budget global de la masse salariale.

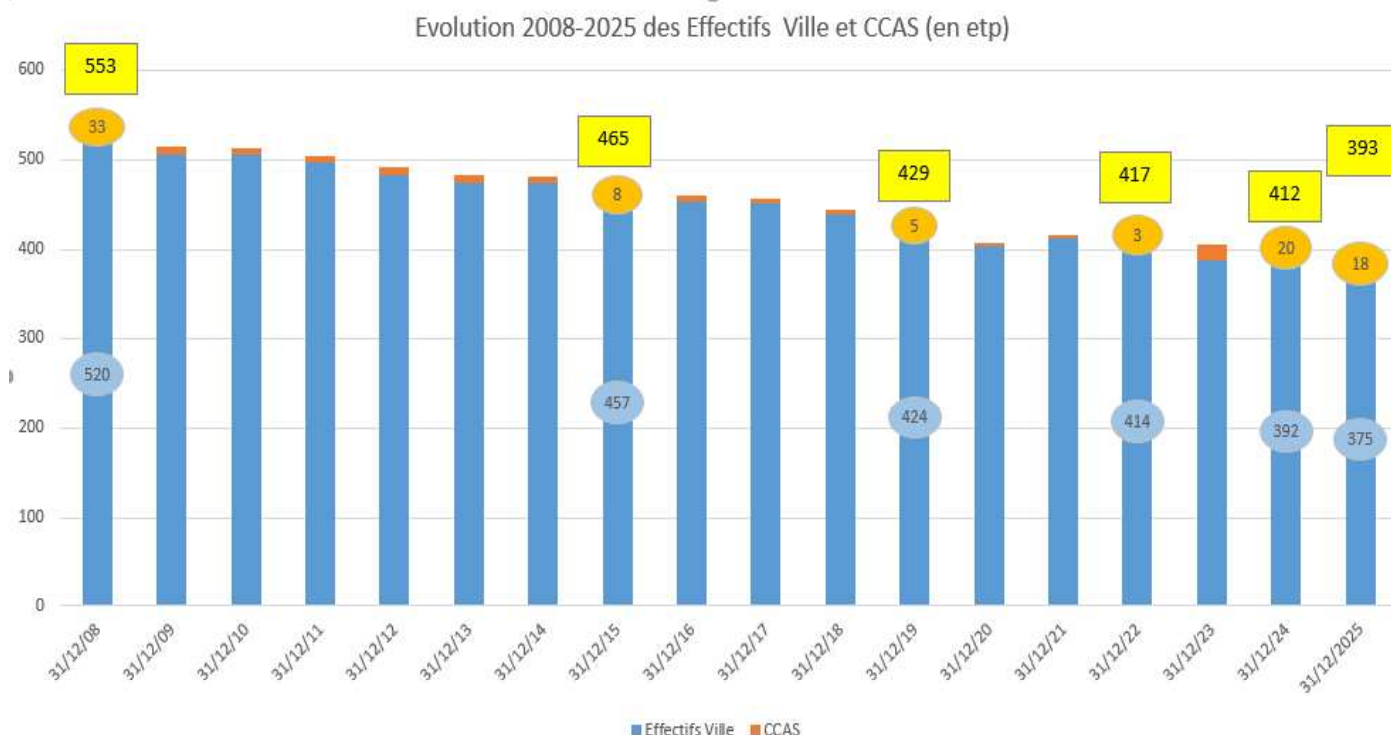
Graphique 5 : Part des mesures gouvernementales sur la masse salariale budgétée



Graphique 6 : Evolution de la masse salariale de la Ville et du CCAS 2008-2025



Graphique 7 : Évolution des effectifs Ville et CCAS 2008-2025



Par ailleurs, il convient de souligner que :

- Les nouvelles modalités d'indemnisation du congé de maladie ordinaire abaissant le maintien de la rémunération de **100 % à 90 %** durant les trois premiers mois d'arrêt, à compter du 1er mars 2025, a permis une économie de **125 260 €** de mars à décembre 2025.
- La gestion fine d'attribution du CIA a conduit à ne pas consommer 18 K€ sur une enveloppe 140 K€,
- Une économie de 14 524 € sur l'enveloppe dédiée aux saisonniers en réduisant le renfort estival de 3 semaines au lieu de 4
- Le report conjoncturel de recrutement de postes en tension n'ayant pu être pourvus à hauteur de 118 403 € (dessinateur projeteur, assistant RH, agent de signalisation, 2 démissions...)

En 2026, les orientations de la gestion des effectifs doivent prendre en compte les contraintes suivantes :

- L'augmentation de 3 % de la contribution patronale au régime de retraite CNRACL, soit + 270 K€,
- La participation obligatoire à la complémentaire santé (PSC), soit 15 € par mois et par agent : + 13 K€
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 1 % de la masse salariale soit 215 K€

Au total, la Ville doit absorber près de 500 K€ de hausse de la masse salariale alors que le nouveau mandat, les enjeux des projets structurants et le maintien de la qualité des services impliquent un point d'équilibre de soutenabilité des effectifs.

Dans ces conditions, la stratégie des ressources humaines peut être déclinée en deux principes :

- **Capitaliser davantage sur l'humain au travers de la formation pour en faire un levier majeur de performance de nos équipes et de nos organisations :**

L'accompagnement des agents dans l'adaptation aux évolutions des métiers apparaît essentiel afin de limiter le recours systématique au recrutement, dans un contexte de vieillissement de la pyramide des âges.

Par ailleurs, les tensions croissantes sur certains métiers, accentuées par la concurrence du secteur privé, imposent d'investir dans le développement des compétences et la technicité des agents. Le recours facilité au recrutement, s'il peut répondre à un besoin immédiat, aurait pour effet d'alourdir durablement la masse salariale dans des proportions difficilement soutenables pour la collectivité.

Investir notre capital humain existant devient un enjeu central de performance et de pérennité de l'action publique locale.

- **Continuer d'adopter une gestion de nos effectifs orientée performance et montée en expertise métiers :**

Conformément aux orientations du mandat précédent, les recrutements s'inscrivent dans une logique de remplacement des départs qui ne peut pas être systématique et automatique. L'approche ciblée vise à adapter nos ressources humaines :

- aux besoins stricts des services pour maintenir un service public réactif et de qualité,
- aux évolutions des métiers et des compétences associées pour rester concurrentiel au secteur privé et s'adapter aux évolutions structurelles et conjoncturelles du marché de l'emploi en matière de technicité et d'expertise,
- aux attentes des administrés pour continuer d'offrir un service public qui se modernise et qui répond aux enjeux de services d'un public exigeant et connecté.

Les arbitrages opérés traduiront ainsi la volonté de disposer d'une administration plus réactive, plus visible et plus efficiente, en concentrant les moyens humains sur les missions à forte valeur ajoutée pour le service public

Ces efforts se traduisent déjà avec un renforcement de l'encadrement, de la technicité et de l'expertise, avec une progression de la catégorie A, (8.64% au 31 décembre 2025 contre 5.53 % au 31 décembre 2021) et de la catégorie B, (15.06% au 31 décembre 2025 contre 12,67 % au 31 décembre 2021), rapprochant progressivement la collectivité des moyennes nationales observées pour des collectivités de taille comparable.

9) Une dette maîtrisée

Un encours de dette en adéquation à nos investissements

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette bancaire est de 18,048 M€ contre 17,249 M€ au 31 décembre 2024.

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette est de 17,916 M€.

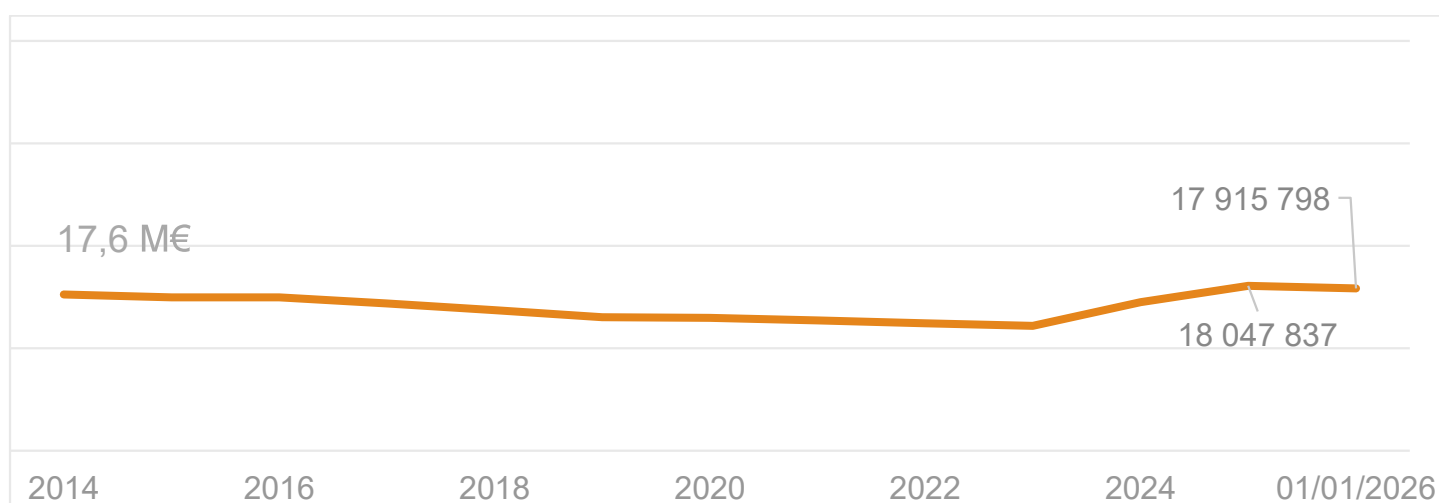
Les raisons principales expliquant l'augmentation de 800 K€ constatée entre 2024 et 2025 sont :

- la reconstitution du Fonds de Roulement de sécurité de la Ville eu égard aux retards de plus en plus accrus de versement des subventions de l'Etat (800 K€) et dans une moindre mesure du Département,
- Le démarrage des travaux du plan de rénovation de la voirie du dernier trimestre 2025 et du premier trimestre 2026 mais aussi ceux de la Régie Touquet & Co (les Paddocks)

Néanmoins, la gestion prévisionnelle de trésorerie efficace, menée au jour le jour en partenariat avec le Service de Gestion Comptable de Montreuil, a non seulement permis de sécuriser le fonds de roulement tout en retardant le recours à l'emprunt mais aussi de générer 44 K€ de produits financiers, grâce à la souscription de comptes de dépôt à terme.

Par ailleurs, la Ville veille à négocier les clauses de remboursement anticipé de ses emprunts sans pénalité actuarielle de manière à pouvoir piloter son endettement au gré des fluctuations de sa trésorerie.

Graphique 8 : Évolution de l'encours de la dette 2014-2025



La durée de vie résiduelle moyenne des 24 emprunts actifs au 31 décembre 2025 est de 10,92 ans contre 10,75 ans au 31 décembre 2024.

Surtout la durée de vie moyenne de la dette bancaire est de 5,67 ans au 31 décembre 2025, identique à celle de 2024.

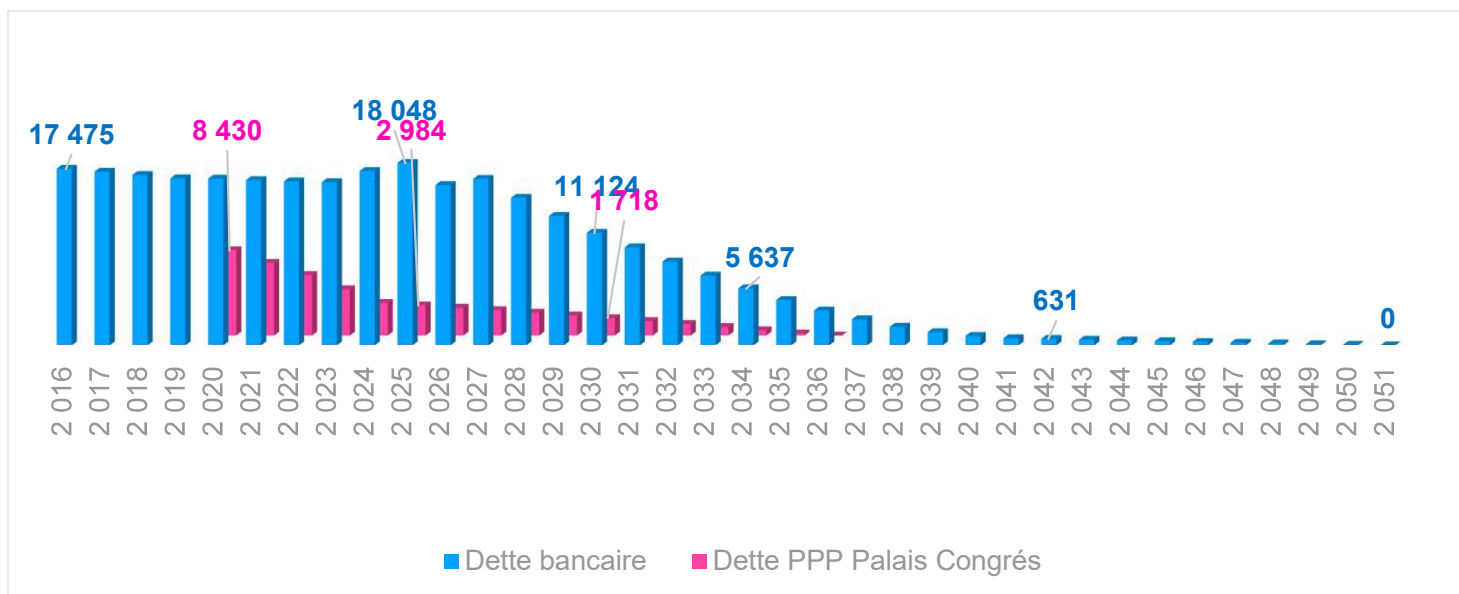
La dette bancaire au 31 décembre 2025 est à taux fixe pour 78,43%, à taux variable (EURIBOR) pour 14,70% et à taux variable (livret A) pour 6,87%.

Sa répartition entre les différents établissements bancaires est la suivante :

- la Banque Postale à hauteur de 44,12%,
- la Société Générale à hauteur de 17,88%,
- la Caisse d'Épargne à hauteur de 12,24%,
- la SFIL CAFFIL à hauteur de 9,68%,
- Arkéa à hauteur de 8,98%,
- La Banque des Territoires, ex- Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 6,87%,
- d'autres divers prêteurs à hauteur des 0,23% résiduels.

A la dette bancaire, il convient d'y ajouter la dette financière afférente au Palais des Congrès pour une consolidation d'ensemble.

Graphique 9 : Consolidation de la dette bancaire et de la dette financière 2016-2036



Il est loisible de constater que d’une part, en 5 ans, 40 % de la dette bancaire Ville sera éteinte.

Des charges financières contenues en dépit de l’augmentation des taux d’intérêt bancaires.

En 2025, le taux moyen de dette bancaire est de 2,11% contre 2,03% en 2024 et 2,23% en 2019.

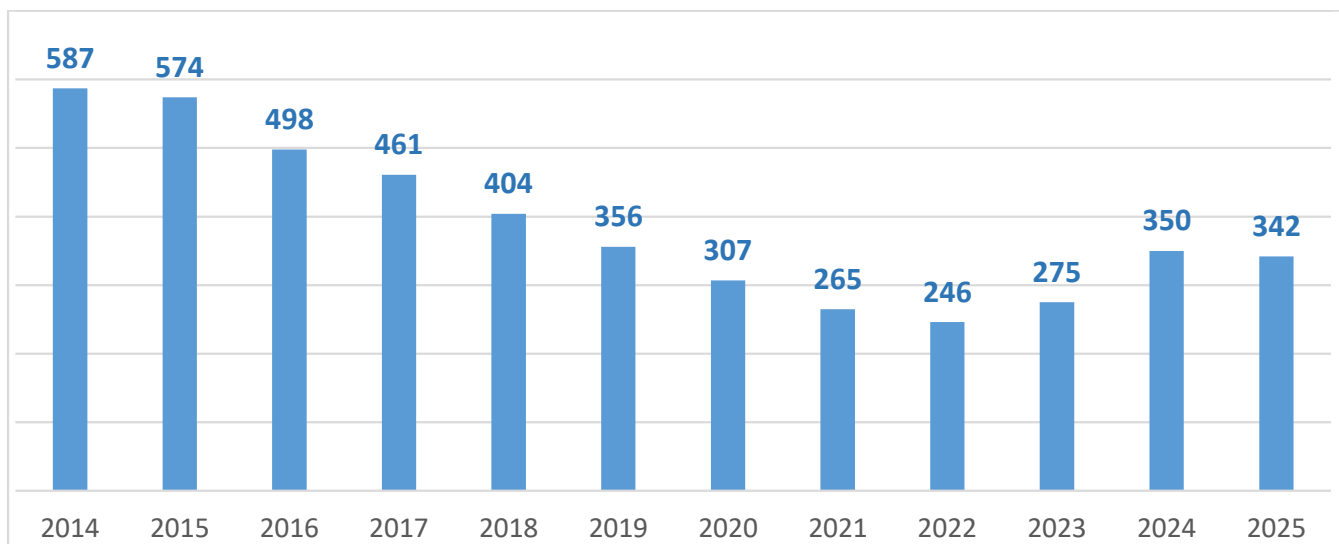
En 2025, les charges financières s’élèvent à 342 K€ contre 350 K€ en 2024.

Par ailleurs, les produits financiers 2025 se sont élevés à 44 K€, allégeant le résultat financier à moins de 300 K€.

En 2026, les charges financières devraient être de l’ordre de 375 K€, frais de ligne de trésorerie incluses.

Notons que dans le cadre du Marché Global de Performances Voirie, la Ville a obtenu un taux d’emprunt bonifié (Livret A + 0,50 % soit 2 %) dans le cadre des « prêts transformation écologique » de la Banque des Territoires

Graphique 10 : Evolution des charges financières 2014- 2025 (en K€)

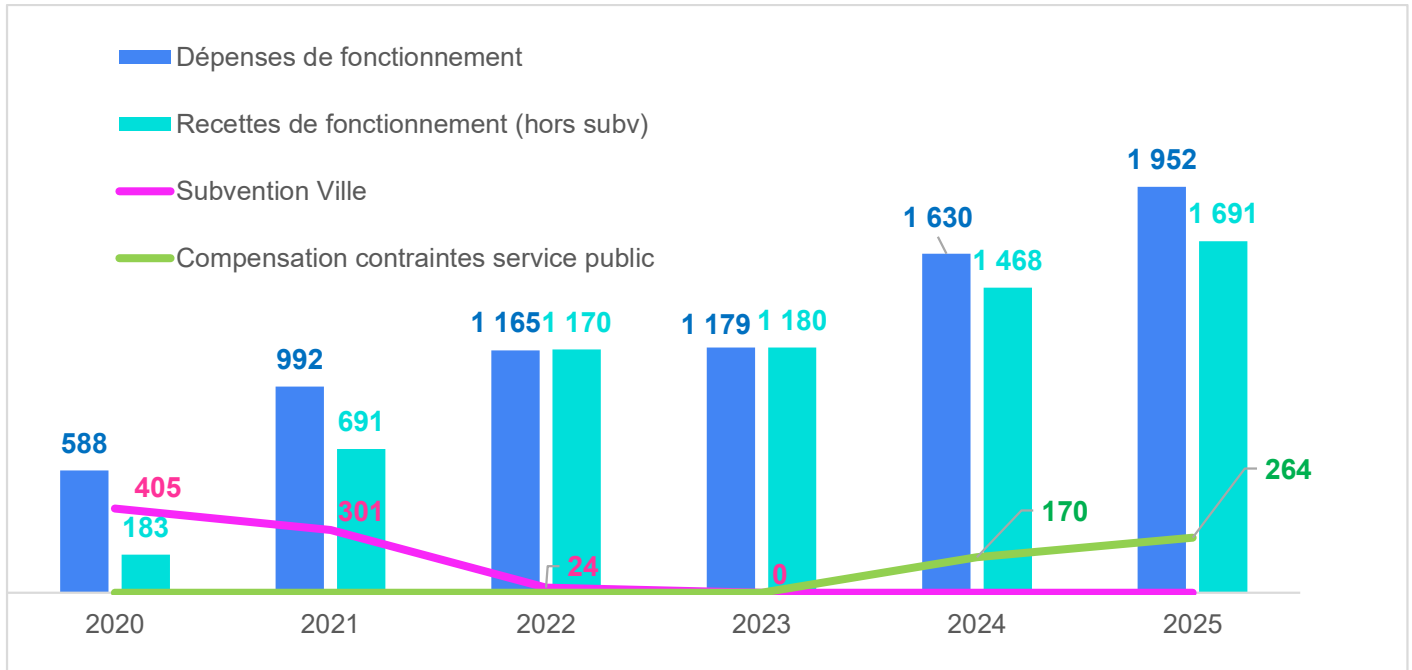


10) Des régies publiques affichant de bonnes performances économiques

a. Une Régie Autonome du Palais toujours à l'équilibre

Depuis 2022, la Régie Autonome du Palais des Congrès affiche un équilibre économique, sans que la Ville ne lui verse la moindre subvention d'équilibre. La régie perçoit en revanche de la part de la Ville une compensation pour contraintes de service public affectée à la production des festivals Winter Jazz et Pianos Folies ainsi que, depuis 2025, à la production des Mercredis du Jazz.

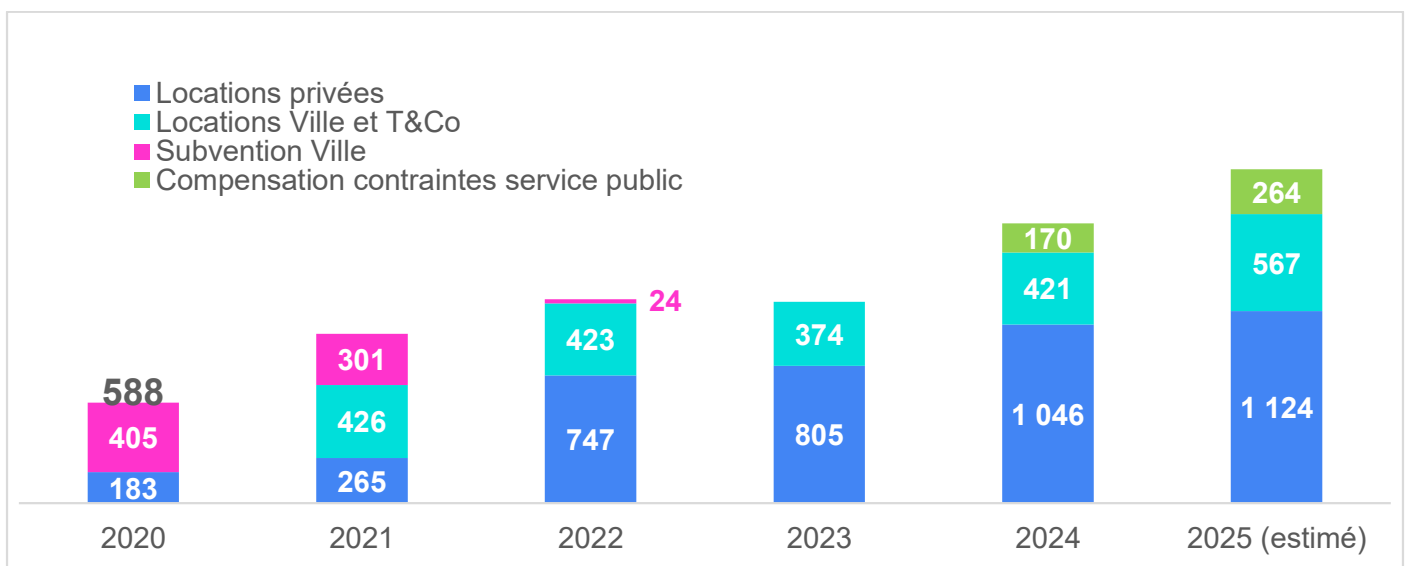
Graphique 11: Évolution de l'équilibre économique de la Régie Autonome du Palais



En 2026, l'équilibre économique restera un objectif prioritaire.

Par ailleurs, le montant total des recettes réelles de fonctionnement augmente de 317 K€, soit +19,4 %, passant de 1.638 K€ au 31 décembre 2024 à 1.955 K€ au 31 décembre 2025.

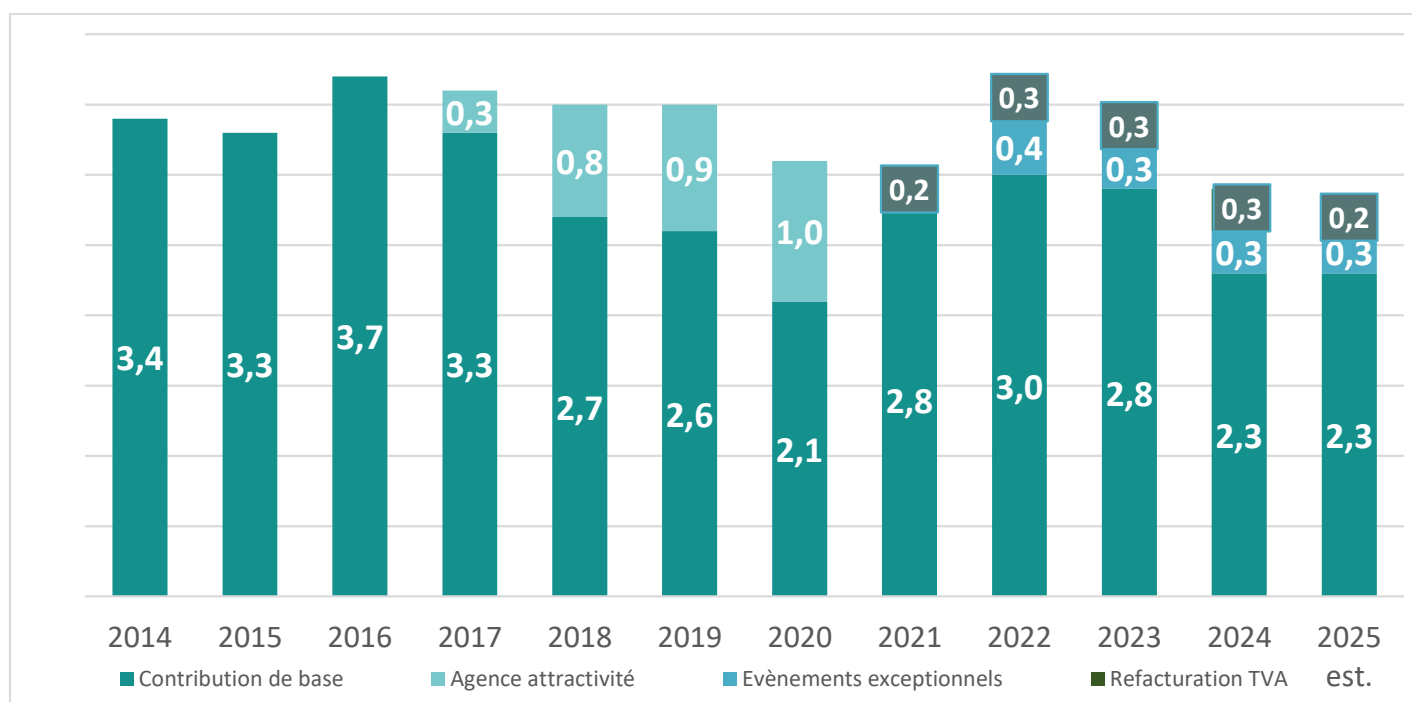
Graphique 12 : Evolution des recettes de la Régie Autonome du Palais



b. En 2025, la Régie Touquet & Co conforte les performances économiques

En 2025, la contribution financière de la Ville à la Régie Touquet & Co est à son niveau le plus bas niveau (2,8 M€) en affectant une partie de celle-ci à de nouvelles actions et opérations.

Graphique 13 : Evolution de la contribution de la Ville à la Régie T & Co 2014-2025



La constante diminution de la subvention de base est notamment le fruit de l'amélioration continue de la performance financière des équipements sportifs et de loisirs et d'une bonne gestion des ressources humaines.

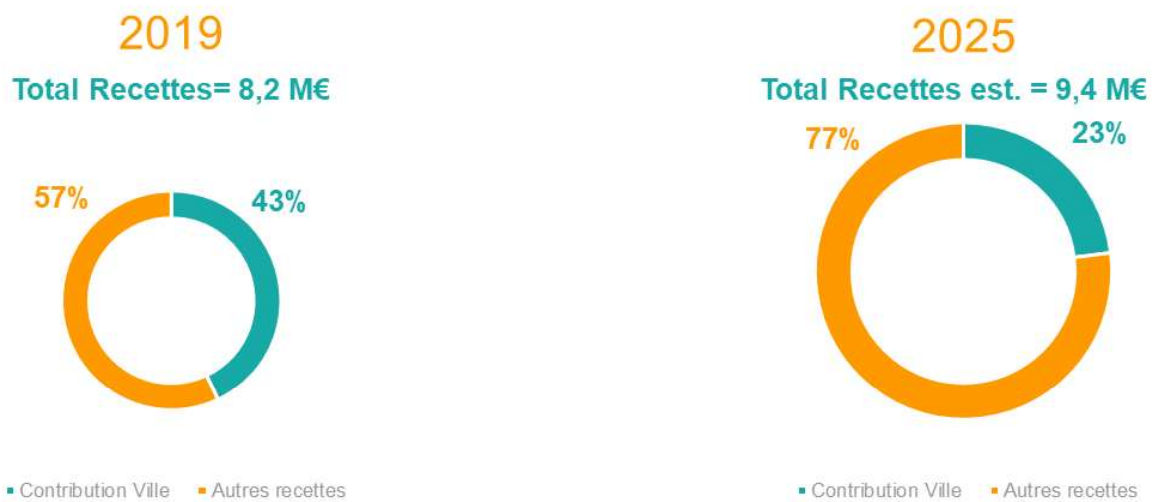
Tableau 3 : Evolution de la performance économique et du résultat courant 2021-2025

| Equipements | Indicateurs financiers (en K€ HT) | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 (estimé) |
|--------------------|-----------------------------------|------|------|------|------|---------------|
| Centre équestre | Performance économique | -551 | -777 | -469 | -234 | -151 |
| | Résultat courant | -587 | -804 | -492 | -235 | -156 |
| Centre tennistique | Performance économique | -152 | -117 | 96 | 2 | 24 |
| | Résultat courant | -140 | -122 | 95 | -1 | 16 |
| Caravaning | Performance économique | 420 | 492 | 485 | 500 | 491 |
| | Résultat courant | 426 | 490 | 482 | 498 | 481 |
| Base Nord | Performance économique | -85 | -109 | -142 | -123 | -129 |
| | Résultat courant | -80 | -107 | -143 | -123 | -131 |
| Base Sud | Performance économique | -90 | -61 | -84 | 33 | 10 |
| | Résultat courant | -129 | -106 | -45 | 35 | 11 |
| TOTAL | Performance économique | -458 | -572 | -114 | 178 | 245 |
| | Résultat courant | -510 | -649 | -103 | 174 | 221 |

Notons que les équipements sportifs et de loisirs génèrent un excédent pour la 2^{ème} année

Surtout, la contribution de base de la Ville, c'est-à-dire après neutralisation du coût des locations du Palais des Congrès et des nouvelles actions et opérations, représente une part en constante diminution par rapport au chiffre d'affaires généré par la Régie Touquet & Co.

Graphique 14 : Evolution de la contribution de la Ville sur l'ensemble des recettes de T & Co



En 6 ans, le chiffre d'affaires de Touquet & Co progresse de 15%, alors que la quote-part de la subvention de base de la Ville diminue de - 42%.

La contribution versée par la Ville a ainsi un effet levier certain : dans le budget primitif 2026 voté pour la régie Touquet & Co, 1 € investi par la Ville permet à la régie de 3,54 € de recettes globales.

CONCLUSION

Nous héritons d'une ville façonnée par des femmes et des hommes engagés, qui ont su comprendre qu'une station ne tient que si elle demeure une ville, qu'une ville ne dure que si elle entretient son identité, et qu'une identité ne se maintient que si elle sait évoluer.

Notre responsabilité collective est désormais claire, transmettre une ville plus belle encore, plus exceptionnelle, plus agréable à vivre que celle dont nous avons hérité, en conciliant fidélité à son histoire et exigence d'adaptation aux enjeux contemporains.

C'est dans cet esprit que s'inscrit l'action municipale pour ce nouveau mandat, un esprit de responsabilité, de rigueur et d'écoute, fidèle à l'audace de celles et ceux qui ont façonné Le Touquet-Paris-Plage. Une action guidée par le sens de l'intérêt général et par une gestion attentive, exigeante et équilibrée, au service des habitants.

Le temps électoral est désormais achevé, celui de la mise en œuvre commence. Il nous appartient de traduire les engagements pris en actions concrètes, utiles et visibles, en veillant à ce que chaque décision contribue à améliorer durablement la vie quotidienne des Touquettoises et des Touquettois, tout en préparant l'avenir des générations futures.

Dans un contexte économique et international incertain, marqué par des tensions durables et des équilibres fragilisés, la Ville fait le choix de la constance et de la responsabilité. Elle poursuivra une trajectoire fondée sur la maîtrise de ses finances, l'absence d'augmentation de la fiscalité, la recherche de financements extérieurs et la conduite d'investissements utiles et structurants.

Forte de sa capacité d'adaptation et de la résilience démontrée au cours des dernières années, la collectivité affirme une ambition claire, celle d'un territoire exemplaire, à la fois attractif, solidaire, durable et fidèle à son identité.

Ce premier rapport d'orientation budgétaire de la mandature constitue ainsi une étape déterminante, à la fois dans la traduction des engagements du mandat et dans la construction d'une trajectoire financière soutenable. Il ouvre désormais la phase opérationnelle du cycle budgétaire.

Le Conseil municipal sera appelé, dans les prochaines semaines, à se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2026, première traduction concrète des orientations présentées, et acte fondateur de la mise en œuvre du projet de mandature dans cette année suivant le renouvellement démocratique.

Fidèles au cap fixé, nous poursuivrons ainsi, avec constance et détermination, la construction d'un Touquet-Paris-Plage qui protège, qui innove et qui se transforme, au service de celles et ceux qui y vivent et y séjournent.